

Abonnements par la poste:

Table with subscription rates for Canada, Etats-Unis et Empire Britannique, and Union Postale.

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal vendredi 20 jan. 1928.

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration 336-340 NOTRE-DAME EST MONTREAL

TELEPHONE: Main 7460 Service de nuit: Rédaction, Main 5121 Administration, Main 5153

Ce que l'on fait pour les terrains de jeux...aux E.-U.

L'un des directeurs de la Playgrounds and Recreation Association of America, M. Ernest-T. Attwell, était à Montréal jeudi.

"Montréal et Détroit peuvent se comparer en superficie et en population. L'une des constatations qui m'ont frappé, dit-il, en comparant ces deux villes, c'est que Détroit a une commission de récréation. Je fus surpris de constater que Montréal n'en a pas.

"Il y a vingt-cinq terrains de jeux ici contre cent à Détroit. Là, la ville a mis de côté une île entière, dans la rivière Sainte-Claire, pour faire un terrain de récréation. Celle-ci ne sert donc pas uniquement aux oiseaux et aux broussailles, mais au public."

Plus loin, M. Attwell déclare qu'il y a une étonnante diminution de la criminalité dans le voisinage des terrains de jeux. "La formation du caractère est l'un des problèmes les plus pressants de l'heure actuelle, dit-il, et l'un de ceux auxquels il est le plus malaisé d'intéresser le public.

Citons encore sa conclusion que le Star met, pour la mieux faire ressortir, en tête de son entrevue: "L'augmentation des terrains de jeux aux Etats-Unis a produit une diminution des dépenses des municipalités et a réduit le taux des accidents parmi les enfants."

Nos lecteurs connaissent assez notre journal pour savoir qu'il se garde contre les emballements, trop fréquents ici, pour tout ce qui est américain. Il y a, nous l'avons dit, des choses vraies et d'autres qui sont excessives dans l'entrevue de notre visiteur yankee. Il faut se défendre d'un déterminisme trop généralisateur et trop simplificateur, ne pas croire que les terrains de jeux poussent des vertus civiques comme les jardins bien cultivés poussent les fleurs.

Mais ce qui est incontestable, et ce que tous les directeurs d'âmes ont constaté chez nous, c'est que la rareté des terrains de jeux constitue un danger que ne peut pas suffisamment contrebalancer la forte éducation morale reçue dans la plupart des familles et renforcée à l'église et à l'école.

Par ailleurs, la disette des terrains de jeux constitue un danger matériel certain et que ne mettent que trop en relief les accidents rapportés chaque soir.

S'il est une chose attristante, c'est bien l'indifférence que l'on oppose à ce problème dans les milieux municipaux.

On va même, contre tout bon sens, contre toute vraisemblance et contre toute vérité, jusqu'à prétendre que nous sommes bien pourvus en terrains de jeux et que nous pouvons soutenir la comparaison avec d'autres villes de même taille quand c'est un fait connu que nulle part ne se rencontre une population infantile aussi dense, répartie dans des quartiers dont les maisons sont aussi rapprochées les unes des autres, ce qui ajoute singulièrement à la congestion de la rue.

M. Attwell parle des terrains qui sont réservés aux oiseaux et aux broussailles: il a dû voir le parc de Maisonneuve ou se faire conter son histoire. Rien n'est plus crispant, en effet, que d'entendre les administrateurs implorer des millions pour améliorer la situation de la ville et qui n'ont pas jusqu'ici trouvé le moyen d'utiliser les fonds à leur disposition, qui ont obtenu tous les ans des surplus, dont ils se sont vantés, mais qui ont laissé en friche, depuis plus de dix ans, le seul parc convenable par ses dimensions de la partie est.

Sans doute, nous ne voulons pas tenir M. Desroches responsable des actes ou des omissions de ses prédécesseurs, mais il est impossible de ne pas voir que l'un de ses tout premiers gestes a été de donner au tramway le cadeau d'une voie d'accès à la montagne, dans le cœur de la ville, la localité la mieux pourvue en terrains de jeux, tandis que la périphérie en reste dans une carence totale. Sa politique en cette circonstance a été aussi avisée que le serait celle du ministre des postes s'il proposait de fermer les succursales postales et d'améliorer le service des tramways sur les lignes qui conduisent au bureau central.

Quelques paroisses, où l'on est justement alarmé de ce que le ruissseau soit le terrain de jeu unique offert en partage à la plupart des enfants dès la fermeture des classes, ont organisé des jeux surveillés chez elles. Elles ont rencontré, avouons-le, chez les parents comme chez les administrateurs, la plus complète apathie. Seuls les enfants ont répondu avec empressement. L'expérience a établi que cette surveillance indispensable coûte environ, avec les frais d'achats d'articles de jeux et accessoires, un millier de dollars par vacances.

Point n'est besoin de referendum pour leur assurer cette modeste subvention et pour l'offrir à d'autres paroisses, si elles veulent suivre cet exemple; il n'y a qu'à puiser dans le surplus. Souhaitons, quand ces paroisses pionnières s'adresseront à l'hôtel de ville, qu'on y fasse preuve d'une insouciance moins décourageante que celle manifestée dans le passé.

Il y a des années, sans succès d'ailleurs, on préconisait dans certains journaux la politique du tout à l'égoût. Il n'était pas dans l'intention des tenants de cette politique de voir d'y inclure l'enfant. Et, pourtant, fait-on autre chose quand pour tout terrain de jeux on lui abandonne le ruissseau? Le terme est très juste puisque l'automobile le chasse de la chaussée ou l'y écrase et qu'un trop réel règlement, fréquemment appliqué, proscrit du trottoir tous les jeux usuels.

Louis DUPIRE

DEMAIN:

Le Devoir publiera une nouvelle lettre de M. le sénateur Belcourt et un nouvel article de M. Henri Bourassa, où il sera question de la Constitution et des droits des minorités.

L'actualité

Les feux sur l'île

"Le mystère des feux qu'on a cru voir sur l'île-aux-Lièvres est expliqué; c'était des lumières de Notre-Dame-du-Portage, en face, rive sud."

Une famille Bouchard habitait, vers 1888, cette île longue, basse et boisée où Jacques Cartier vit, en mai 1536, alors qu'il descendait le fleuve tant de lièvres qu'il l'appela l'île-aux-Lièvres. Il y a de cela près de quatre cents ans. Le nom est resté, si les lièvres sont disparus sous le fusil des chasseurs venus de la rive nord et de la rive sud, aux jours d'automne. Les Bouchard étaient de braves gens, d'esprit un peu court. Ils habitaient chaque année six ou sept mois un campé bâti sur l'île par leur père, ancien navigateur qui s'était improvisé colon; ils y récoltaient des pommes, ils élevaient quelques porcs, et surtout ils faisaient une chasse de tous les jours aux pigeons de mer, aux lous-marins et aux marsonsins. La mère, au verbe haut, menait tout son monde, à commencer par le mari, au doit et à l'oeil. Elle leur faisait une cuisine fantaisiste, comme en témoignaient les visiteurs de l'île venus de la Rivière-du-Loup, à quelques milles au sud, en yacht à voiles ou en petit bateau à vapeur. Aussi les gens un peu avertis prenaient-ils la précaution, quand ils traversaient à l'île, d'aller manger chez Richard le gardien du phare du Brandy-Pot, îlot situé à quelques encablures au large de la grève des Bouchard; ou bien ils apportaient leurs provisions et allaient les manger sous bois pour n'avoir pas à accepter les boignes à la graisse de loup-marin ou de marsouin que leur servait d'un cœur généreux la mère Bouchard, dont l'estomac s'accommodait mieux de ces mets que celui des curieux, prompts à... s'en débarrasser, quand après en avoir goûté ils entendaient la bonne femme leur détailler ses recettes.

Cette année-là, les Bouchard avaient décidé d'hiverner sur l'île. Tout l'automne, chaque semaine, ils étaient allés à la Rivière-du-Loup à bord de leur gros yacht, apportant quelques mauvaises planches, quelques peaux de lous-marins, des canards et des pigeons tués aux alentours du Brandy-Pot; ils avaient échangé cela contre de la farine, du porc salé, des pois, des fèves, des biscuits à matelot grand comme des assiettes à soupe, lourds et durs comme du bois, de la mélasse, de la cassonade. Ils avaient fait leurs provisions d'hiver. Fin novembre fut leur dernière traversée, par un gros temps qui annonçait un hiver rigoureux. Ils se terrèrent pour l'hiver dans leur campé de bois rond cafeuzé d'étope; ils ne devaient revenir sur la terre ferme qu'au commencement d'avril suivant.

On leur avait dit: "Si vous êtes malades? Si vous avez un accident? Qu'est-ce que vous ferez?" Ils n'avaient pas ce mot, encore moins la chose. Un accident? Un malade? n'était pas possible. On leur avait néanmoins fait promettre d'apporter, une fois ou deux par semaine, sur la grève en face de leur habitation, un grand feu. S'il brûlait longtemps et puis s'éteignait, ne se rallumait plus, cela voulait dire: Tout va bien. S'ils s'éteignaient, puis le rallumait, ce serait un accident, ou de la maladie. Un feu vif éteint, allumé, éteint, rallumé et puis éteint tout à fait, cela signifiait: "Il y a quelqu'un de mort..." Les gens du village se raient ce qu'ils pourraient. En partant de la Pointe, par très beau temps clair, vent d'ouest, avec une chaloupe à glace, peut-être quatre ou cinq navigateurs pourraient en cas de besoin se rendre à l'île, y traverser un prêtre et un médecin, s'il fallait. Ce serait risqué; il faudrait attendre un grand signal de détresse, deux feux brûlant ensemble et longtemps.

Décembre passa, plein de bourrasques et de bordées de neige. Chaque semaine, par un soir de temps un peu clair, — l'île est à six milles du bout de la Pointe, et s'il vente nord, ou nord-ouest, et s'il vente l'hiver, elle paraît être à moins de trois milles. — un grand feu s'allumait sur la grève des Bouchard. Tout le Bas de la côte, le village de la Rivière et les gens de la Station le regardaient brûler. S'éteindrait-il pour se rallumer? Serait-ce un accident, de la maladie? Quelqu'un était-il mort? Le feu brûlait dans le froid du soir étoilé. On le voyait grossir, grossir, et puis tout d'un coup, il s'éteignait. On attendait. Il ne reparaisait pas. Tant mieux. Les gens disaient: "Les pauvres Bouchard, c'est du bon monde, un peu original; quelle idée d'hiverner là! Mais ils ont de quoi manger, se chauffer. Dieu les garde!"

Janvier vint. Deux fois la semaine, parfois, l'on voyait un grand feu, dans la nuit, vers les neuf heures, un feu bien éteint. Les Bouchard étaient bien.

Février. Des tempêtes, des rafales. Les deux premières semaines, on ne put voir l'île tant il neigeait et pouvait. Un soir très froid, après la première journée claire, au soir, les gens de la terre ferme se dirent: "Les Bouchard vont donner de leurs nouvelles." Il n'était pas huit heures quand un feu s'alluma... et puis un second, tout près. C'était le signal de détresse: il y avait sur l'île quelqu'un de malade, de mourant. Qui? Le père Bouchard? Il était solide; la mère? Elle était si dure au mal; un des garçons, Pierre, Baptiste ou Joseph? Les

deux feux brûlèrent longtemps tandis que du Bas de la côte jusque sur les hauteurs de la Côte de l'Ange, les gens de la Rivière-du-Loup, anxieux, haletants, regardaient, au loin à travers la nuit, par dessus le fleuve couvert de glaces, les feux jumeaux flamber, appels désespérés au secours.

Que faire? En février, l'île est inaccessible. Envoyer des hommes? Ils gèleraient à mort avant de se rendre à terre. Ou bien les glaces les emporteraient en bas, vers les batteries de l'île-Rouge, ils périeraient, c'était certain. Ce soir-là, tout le monde fit des projets de sauvetage, tous aussi vains les uns que les autres. Que tenter contre, le petit hiver, un vent de nord ou de nord-ouest, la tempête, un temps de vingt-cinq degrés sous zéro, des champs de glace flottante, la famine dense qui s'élevait tous les matins du jour? En ce temps-là, il n'y avait ni Montcaum ni sikina, pas un navire n'osait prendre la mer, de Montréal à Gaspé, au décembre à la fin de mars.

Il y eut une grande assemblée des notables de la place au magasin du maire, le soir même de ces signaux de l'île-aux-Lièvres. Des vieux navigateurs y étaient, et aussi le curé, les anciens, le docteur. Un fut touché. Tout le monde exposa son projet. Personne n'en avait un qui résistât à la critique. Ces pauvres Bouchard, on ne pouvait rien tenter pour eux. Si encore c'était à la fin de l'été, quand les glaces descendent, qu'il y a de grandes éclaircies d'eau libre, au large, avec un beau vent d'ouest, et que le soleil commence à chauffer. Mais non; à la mi-février. On décida de se réunir de nouveau. Peut-être que le lendemain soir... Les notables s'en allèrent, hochant la tête.

Le lendemain soir, un grand feu s'alluma sur la grève des Bouchard. Il s'éteignit. Il se ralluma. Il s'éteignit. S'il se rallumait, quelqu'un était mort... Il se ralluma, rouge dans la nuit noire, brisa longtemps, longtemps, balsa lentement, disparaissant. La mort avait passé sur l'île-aux-Lièvres... Et sur la terre ferme, les gens, ce soir-là, prièrent pour les isolés. Lequel d'entre eux était mort? On ne le saura que des semaines plus tard.

On l'apprit à la fin de mars. Un matin de grand vent, qui chassait les glaces, on vit se détacher de l'île un point noir. Avec des lunettes d'approche, on regarda. C'était le yacht des Bouchard. Toute la journée, on le vit chercher, hésitant, sous le soleil, un chenal à travers le fleuve tantôt libre, tantôt barré de bancs de boue. Il approchait, mais lentement. Vers quatre heures, il était à la portée de voix de grosses chaloupes parties au-devant de lui, à un mille au large, montées par des marins expérimentés du quai du Bas de la Côte. A six heures, il touchait le quai de la Pointe. On sut la nouvelle. Toute la famille Bouchard revenait; le père Bouchard était mort, mais il repêché lui aussi. Son cadavre, gelé, était à fond de cale, entre quatre mauvaises planches... C'était sa dernière traversée. Il dormirait en terre ferme.

Depuis cette année-là, personne n'a plus jamais hiverné sur l'île-aux-Lièvres. Et l'on n'y voit plus de ces feux télégraphiques, de ces signaux flamboyants que, de la côte nord, on cru apercevoir ces jours derniers les braves gens de Saint-Siméon.

Patrice GRANDVILLE

Amery et Lapointe

"LA SITUATION INTERNATIONALE DU CANADA"

Le débat qui s'éleva autour du voyage et des déclarations de M. Amery, le secrétaire britannique pour les Dominions, ne peut qu'ajouter à l'intérêt qu'offre la récente brochure du ministre de la justice du Canada, M. Ernest Lapointe, sur "la situation internationale du Canada".

Les études, l'expérience et les fonctions de M. Lapointe donnent à sa brochure un poids particulier. C'est un texte qui devrait posséder tous ceux qu'intéresse la grave question de l'avenir du Canada et de son rôle international.

Cette brochure se vend 10 sous l'exemplaire et 90 sous la douzaine, franco, au Service de Librairie du Devoir, 336, rue Notre-Dame est, Montréal, (Téléphone, MAin 7460). Remises spéciales aux librairies et aux acheteurs par grandes quantités.

"Ecclesia" et "Comment j'élevé mon enfant"

Nous prions ceux qui attendent ces deux livres de vouloir bien prendre encore patience. Nous avons câblé à Paris. On nous répond qu'Ecclesia est parti du 7 décembre. Nous devrions recevoir tout prochainement, par ailleurs, un nouvel envoi de Comment j'élevé mon enfant.

Le succès des deux volumes est très considérable. Nous continuons d'insister, pour les servir dès l'arrivée des colis et suivant leur ordre, toutes les commandes qui nous viendront.

M. Duplessis a prononcé le meilleur discours, depuis le 10 janvier

Le député conservateur des Trois-Rivières impressionne la Chambre - Ironie et courtoisie - On le félicite, à droite - M. Rochette parle bien, mais longtemps - Des remerciements de M. Perrault, à propos de maisons historiques

LA SESSION DE QUEBEC

M. TREMBLAY (MAISONNEUVE) DEBUTE BIEN

(Par Georges LEVEILLE)

Québec, 19. — Quatre discours ont été prononcés, cet après-midi, deux pour l'opposition, par M. Wm. Tremblay, député de Maisonneuve, et M. Maurice Duplessis, député des Trois-Rivières, et deux pour les ministériels, par M. Edgar Rochette, député de Charlevoix-Saguenay, et M. Pierre Gauthier, député de Portneuf. Cependant, le débat sur la motion proposant l'adresse en réponse au discours du trône n'est pas encore terminé et il a été ajourné à mardi après-midi par M. Alfred LeDuc, député de Saint-Henri.

M. Duplessis était le meilleur discours que nous ayons entendu depuis l'ouverture de la session.

M. Duplessis est éloquent sans grandiloquence, il manie avec facilité une ironie fine et mordante qui ne sort jamais des limites de la plus charmante courtoisie. Il sait envelopper un pilule amère sous le chocolat du compliment et la faire avaler sans grimace.

Son discours était bourré de faits et de suggestions. Il a su faire ressortir de tous les sujets de gloire dont s'est félicité le gouvernement, la juste part qui revient de droit à l'opposition et cela avec preuves à l'appui.

Par exemple, il a félicité les quatre nouveaux conseillers législatifs, choisis par le gouvernement, mais il a profité de l'occasion pour faire remarquer à M. Taschereau qu'il aurait bien pu les choisir avant l'élection de façon à ne pas priver la Chambre de deux députés et pour lui suggérer que les électeurs ont des droits inviolables à la représentation au parlement, même dans Sainte-Marie.

Il a simplement noté un fait patent: la présence de tant de libéraux et de tant de conservateurs en Chambre, mais cela lui a fourni les moyens de renouveler la mémoire au gouvernement au sujet des droits des électeurs dans la province, qui, rouges ou bleus, méritent l'attention et surtout leur part des octrois.

La loi de l'embarco sur le bois de pulpe avait mis des louanges dans la bouche de M. Rochette à l'égard du gouvernement. M. Duplessis lui a rappelé que cette loi a été préconisée par MM. Tellier, Bourassa et Lavergne alors dans l'opposition et longtemps combattue par le premier ministre et ses collègues. Même chose pour l'action du gouvernement séparant le domaine forestier du domaine de colonisation; cette loi a été préconisée par l'opposition et combattue par le gouvernement qui se glorifie aujourd'hui de l'oeuvre accomplie. Même chose pour la loi de la voirie. Lorsque MM. Tellier et Bourassa demandèrent la classification des routes et une politique méthodique, il furent traités de "rétrogrades et d'égoïstes". La question de l'industrialisation du Lac Saint-Jean a fait dire à M. Duplessis que le gouvernement doit prendre garde car "le progrès basé sur la spoliation n'est pas durable".

Monsieur Ross a récemment

écrit des choses intéressantes sur la merveilleuse région de Gaspé. Le député des Trois-Rivières a suggéré au ministre de la colonisation, "qui paraît bien disposé", à se servir de son influence auprès du ministère, s'il en a, pour que le gouvernement aide la Gaspésie à se développer.

M. Rochette, dans son discours, avait été assez long à faire faire à la Chambre le tour de son comté. M. Duplessis lui cela à profit, il a simplement suggéré au gouvernement de le diviser en deux, car, dans la réalité, le comté de Charlevoix-Saguenay est trop étendu, et il a droit à une représentation plus proportionnée à son territoire.

Toutes ces remarques et ces suggestions ont été faites sur un ton qui ne pouvait déplaire au gouvernement, et de nombreux ministériels sont venus le féliciter à la fin de la séance.

Nous ne pourrions faire mieux, en guise de compliment au jeune député des Trois-Rivières, que de comparer son début en Chambre à celui de M. J.-L. Saint-Jacques. Il a toutes les qualités maîtresses de son prédécesseur: la courtoisie, la chaleur du débit, l'argumentation serrée et de plus, une ironie à la fois mordante et légère.

De son côté, M. William Tremblay s'est montré batailleur et ses débuts ont été remarquables. Il a suggéré au gouvernement d'encourager les familles nombreuses par une allocation. D'ailleurs le gouvernement a déjà posé le principe d'une semblable loi en accordant une pension aux veuves des juges. Si, depuis 40 ans, le gouvernement avait protégé ainsi les familles nombreuses, les ouvriers, il ne serait pas obligé de dépenser des milliers de piastres pour ramener au pays ceux qui sont partis aux Etats-Unis, parce qu'ils ne pouvaient plus gagner leur pain et celui de leurs enfants.

Il a aussi demandé la reconsidération de la loi des accidents du travail. Si le gouvernement ne veut pas ajouter au moins une clause adjoignant à la commission d'Etat l'assurance collective, la loi ne vaut rien. M. Pierre Gauthier n'a dit qu'un mot pour prouver son allégeance libérale.

M. Edgar Rochette aurait eu plus de succès s'il avait su enlever de son discours toutes les fleurs de rhétorique qui cachaient des faits intéressants sur nos ressources forestières et nos ressources hydrauliques dans la région du Saguenay. M. Rochette a parlé pendant une heure et quart. Son discours aurait été de la valeur comme conférence littéraire, mais il fut trop long. Il faut souhaiter la concision à M. Rochette. S'il l'acquiert, il fera un bel orateur.

On trouvera plus loin le discours de M. Duplessis que nous nous sommes attaché à reproduire le plus fidèlement possible.

La Chambre siégera demain matin à 11 heures pour expédier des affaires de routine.

Avant l'ajournement, M. Perrault a proposé une motion de remerciements à l'adresse de ceux qui ont

remis au gouvernement la vieille maison des Jésuites à Sillery, celle de Cuthbert à Berthier et celle de Laurier à Arthabaska.

M. Tremblay

En me levant pour la première fois dans cette chambre pour adresser la parole, me serait-il permis moi aussi de féliciter la députation d'avoir su si bien choisir son Président actuel, si je me guide même sur ma courte expérience des choses parlementaires de ma province.

Je voudrais également féliciter le proposeur ainsi que le second de l'adresse, peut-être d'une manière toute spéciale le proposeur, mon bon ami l'honorable député de Mercier: c'est un ami personnel, et j'entrevois un bel avenir pour lui, surtout s'il continue à se montrer aussi docile qu'il l'a été en faisant ses débuts en chambre, et il me fait plaisir de lui donner un conseil d'ami: c'est de ne pas montrer trop d'indépendance. Cependant, je ne crains pas pour lui plus de raison, car étant médecin de sa profession il y a pas beaucoup de danger qu'il devienne juge jeune.

Vous me pardonneriez, Monsieur l'orateur, si je passe un peu sous silence les premières parties du discours du Trône car, le luxe déployé à l'occasion de la visite de Leurs Altesses Royales, le prince de Galles, qui étaient accompagnés du premier ministre de la Grande-Bretagne, n'a pas impressionné outre mesure nos ouvriers qui ont à accomplir un dur labeur pour un salaire de famine dans bien des cas.

En ce qui concerne notre essor industriel, j'ai remarqué que l'honorable premier ministre joue assez facilement avec les chiffres car s'il veut se donner la peine de vérifier ceux qu'il a donnés dans cette chambre, il va s'apercevoir qu'il a presque doublé le nombre exact de la population d'Arvida; l'espérer qu'il ne doit pas accepter tous les chiffres à la légère comme dans ce cas-là, car à ce compte nous aurions une population de 5,000,000 dont une bonne partie serait invisible.

On nous dit que nous aurons à étudier le rapport du juge Boyer concernant l'incendie du Laurier Palace. Comme cette pénible catastrophe s'est produite dans mon comté je me réserve l'examen de ce rapport sur présentation.

La semaine dernière, j'ai été très heureux d'entendre le premier ministre, se rendant aux demandes de l'opposition, nous annoncer qu'il croyait avoir trouvé le moyen de donner satisfaction aux ouvriers de cette province et déclarer que le gouvernement était prêt à nous accorder la Commission d'Etat. J'espère que ma joie ne sera pas de courte durée. Le député de Maisonneuve ajoute qu'il discutera la loi lors de sa présentation.

La dernière ligne du discours du Trône, continue M. Tremblay, ne contient que quelques mots mais

(Suite à la page deux)

Bloc-notes

Singulier

L'un de nos lecteurs nous signale, à propos du projet de relèvement de l'indemnité des députés québécois, un cas qui, de prime abord, paraît singulier.

Avant de procéder à ce relèvement, ne serait-il pas, nous écrit-il, plus pratique et plus à propos de rectifier une frappante et étonnante anomalie? Voici: si vous examinez les pièces officielles, vous constaterez que la Commission provinciale du Service Civil a fixé le traitement que devraient recevoir les inspecteurs d'écoles, vous constaterez que ce traitement a été approuvé par le Lieutenant-gouverneur en conseil, — c'est-à-dire, à moins que je ne fasse grande erreur, par le gouvernement même — le 16 octobre 1925; vous constaterez encore que cette échelle de salaires se trouve incorporée dans la loi du Service Civil (service extérieur), qu'elle ne comporte aucune restriction (Voir aux pages 15 et 20, classe F, la brochure publiée en 1926, sous le titre "Loi du Service Civil et arrêté ministériel, etc...") Et si vous réussissez à desserrer les dents de quelque inspecteur, ou si les circonstances vous mettent au courant de ses petites affaires, vous constaterez que ces bons inspecteurs ne touchent pas encore le traitement ainsi fixé, qu'ils paraissent même, de tous ceux que visitait la classification nouvelle, les seuls qui n'en bénéficient point... On a fait quel-

gal, toute notre pratique administrative.

Il s'en irait!

La Canadian Press nous apporte ce matin le texte d'une dépêche spéciale d'Ottawa au Toronto Star, qui laisse pressentir la prochaine retraite du conseil du Mexique à Toronto, dont les récentes déclarations continuent à susciter d'un bout à l'autre du pays de vigoureuses protestations.

M. Barron préférerait s'en aller lui-même — apparemment du moins — que de laisser le gouvernement aux prises avec la proposition de rappel qui sera faite aux Communes.

M. Barron, d'après cette dépêche, passe pour avoir eu récemment une conversation avec M. King. Ceci peut ne pas être étranger aux intentions qu'on lui prête maintenant.

L'idée est en marche

Une couple de députés ont porté déjà devant l'Assemblée législative la question des allocations familiales. Le P. Lebel, S.J., fait en même temps tirer à un très grand nombre d'exemplaires les articles qu'il a récemment publiés ici. L'idée est en marche.

Mais il faut bien se rappeler que les allocations ne représentent qu'un aspect d'une politique familiale vers laquelle il faut s'orienter avec méthode et ténacité.

Il faut que l'idée de la famille, de ses droits et de ses besoins, en vienne à pénétrer tout notre régime lé-

que bruit jadis autour de ce nouveau traitement et la part des gens s'imaginent que les inspecteurs le touchent déjà, mais il n'en est rien. N'est-ce pas singulier?

En effet.

Le "Fermier acadien"

Le Fermier acadien, c'est la nouvelle revue que viennent de lancer nos frères acadiens. La livraison que nous avons sous la main offre un très vif intérêt et paraît être d'un caractère très pratique, de nature à aider singulièrement le mouvement agricole dans cette région.

Nous nous réjouissons de tout coeur de la naissance de cette revue. Elle se lie évidemment à toute une campagne de progrès et d'amélioration agricole. Or, plus l'agriculture sera prospère, plus les Acadiens auront chance de garder chez eux leur population, et de l'y garder dans les conditions les plus saines, les plus favorables à leur avenir religieux et national.

Le titre de la revue vient du fait qu'en Acadie, c'est le nom de fermier qui est communément et traditionnellement attribué au cultivateur.

Progrès

Dans le Canada, dans le Soleil, s'affichent les signatures de nouvelles listes.

Les rédacteurs ordinaires suivront bientôt, nous l'espérons, cet exemple, et nous aurons ainsi le plaisir de savoir qui nous parle, si nous avons affaire à un député, à un ministre ou à un simple concitoyen.

La session de Québec

(Suite de la 1ère page)

elle m'intéresse beaucoup, puisqu'il y est dit que nous aurons à légiférer sur diverses matières d'intérêt général et je présume que nous serons appelés à étudier une loi pour les allocations familiales, une loi en faveur des veuves et des orphelins. Les autres provinces se préparent actuellement à adopter la loi fédérale, selon le plan soumis à la dernière session.

M. Tremblay dit, qu'à la dernière session, l'honorable premier ministre fit adopter une loi, en vertu de laquelle l'Etat paie une pension aux veuves des juges et il ne doute pas que M. le premier ministre veuille étendre sa loi à cette session à toutes les classes de la société, parce que toutes les classes ressentent au même degré la douleur lorsque le malheur frappe dans un foyer.

ELECTION DE SAINTE-MARIE

"Il y a plusieurs questions que j'aurais voulu toucher, continue M. Tremblay, mais je me bornerai à une question qui semble tenir au cœur du premier ministre: c'est le résultat des dernières élections. Je crois avoir compris qu'il avait beaucoup de plaisir à voir le siège à côté du mien inoccupé et il donnait pour raison que c'était le résultat de la cainomie.

L'honorable premier ministre de cette province a la mémoire courte pour faire des avances de la sorte car s'il veut se donner le trouble de prendre connaissance de la lecture faite à l'ouverture de cette Chambre, la semaine dernière, par le greffier en chef, du rapport des trois juges de la Cour supérieure, il va constater que la volonté de la majorité des électeurs du comté de Sainte-Marie a été contrariée par des manoeuvres frauduleuses. Plus que cela, l'honorable premier ministre semble jouer sur les mots de la loi pour priver un comté de sa juste représentation alors qu'il est d'un intérêt capital pour la division de Sainte-Marie d'avoir son député en Chambre au cours de cette session. L'honorable premier ministre pourra peut-être contribuer ainsi en mettant la force du pouvoir en opération, mais le droit et la justice restent complètement étrangers à ses actions.

M. Tremblay fait remarquer que le crédit rural est un article du programme de l'opposition et, traitant des affaires de Montréal, il dit que le peuple n'est pas opposé au principe d'être consulté par referendum sur les dépenses à être faites puisque les contribuables veulent garder le contrôle sur leurs finances, mais il ne croit pas que le peuple puisse approuver la façon dont on veut dépenser les 30 millions.

UNE DECLARATION

En terminant, le député de Maisonneuve fait la déclaration suivante: "Les électeurs de mon comté m'ont donné un mandat; un mandat clair et défini, celui de venir dans cette Chambre dire ce qu'ils pensent de l'administration actuelle et de travailler au bien-être de la population de cette province, sans considération de partis. Ils approuvent d'une manière toute particulière le programme de l'honorable chef de l'opposition, qui veut que les deniers publics soient mis à profit pour toute la population et non pour le bénéfice de quelques favoris. La population a approuvé le programme de M. Sauvé et c'est pour cela que je siège de ce côté-ci de la Chambre."

M. Edgard Rochette

Après les félicitations d'usage à M. Plante et Power, les proposers de l'adresse en réponse au discours du trône, le nouveau député de Charlevoix-Saguenay fait son acte de foi ministérielle: "C'est un sentiment d'admiration que je ressens et que je désire exprimer à l'égard du gouvernement libéral de cette province qui, pendant plus de trente ans, a signalé son règne par un si grand nombre d'œuvres éminentes et qui... etc. etc."

M. Pierre Gauthier

M. Pierre Gauthier, de Portneuf, se lève tout de suite après M. Rochette et, sans autre préambule et sans les compliments ordinaires à l'orateur à l'occasion de sa nomination, il annonce simplement, pour répondre à l'allusion de M. Tremblay, au sujet de l'élection de Portneuf, qu'il est libéral. Cependant il ne veut pas parler devantage et il annonce qu'il laissera à d'autres plus éloquentes que lui le soin de chanter les louanges de M. Taschereau et "le merveilleux des œuvres du gouvernement."

M. Maurice Duplessis

Le député des Trois-Rivières désire d'abord se joindre au premier ministre pour présenter ses hommages à S. G. Mgr Rouleau, à l'occasion de son élévation à la dignité de cardinal. Il assure Son Eminence de sa parfaite soumission. Il félicite ensuite le proposeur et le secondateur de l'adresse en réponse au discours du trône.

Décès

MATTE. — A Montréal, le 20 janvier 1928, décédé à 88 ans et 9 mois, Orise Matte, fille de feu Tito Matte. Funérailles le samedi 23 courant à Saint-Casimir de Montréal. Le convoi funéraire partira du no 1092A rue Saint-Jacques, samedi, à 3 heures p.m., pour se rendre à la gare Moreau. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La messe sera célébrée à 8 heures, à l'église de l'Ordre, fraternelle de Sainte-Élisabeth. Les Trépassés réclameront l'office ce soir, à 8 heures.

La Société Coopérative DE PRAIS FUNÉRAIRES

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Assurances Funéraires
EST 12315
112, RUE SAINTE-CATHERINE EST

naçait. J'ai confiance que les nouveaux conseillers maintiendront les saines traditions de la Chambre haute et l'indépendance des conseillers.

Le gouvernement avait tellement regardé à remplir les sièges vides à la Chambre haute que nous croyons qu'il avait enfin décidé d'approuver un article de son programme de 1896 préconisant l'abolition du Conseil législatif. Pourrions-nous n'être pas en cas. Le gouvernement s'est simplement fait tirer l'oreille et n'a octroyé les fauteuils qu'à son bon plaisir, c'est-à-dire après les élections. Il aurait pu le faire avant. J'ai aussi un autre regret, celui de constater que trois sièges sont demeurés vides dans cette Chambre. Je crois que cette politique n'est pas conforme aux intérêts de la province, qu'elle ne donne pas justice aux électeurs de cette province et je prie le gouvernement de nommer ses conseillers assez tôt à l'avenir pour que leurs sièges ne demeurent pas vides à la Chambre durant toute une session. S'il veut faire de tels changements, qu'il le fasse au moins avant les élections.

En 1896 les libéraux — je dis les libéraux, il ne faut pas les confondre avec les ministériels d'aujourd'hui — se sont élevés contre le parti conservateur parce que certains sièges étaient restés inoccupés à l'Assemblée. Ils nous traitaient alors de lâches et de peureux. Je ne veux pas me servir de ces paroles offensantes à l'égard de nos adversaires, car le premier ministre a dit que les discours en Chambre doivent être courtois et modérés, bien qu'il ait oublié lui-même, apparemment, ses propres paroles alors qu'il parlait de M. Sauvé.

Je tiens avant d'aller plus loin, à féliciter l'orateur de sa nomination. Je dois pourtant exprimer ma surprise de voir que le gouvernement ait attendu si longtemps pour reconnaître ses mérites. Pourtant, je ne devrais pas me surprendre car le gouvernement se laisse toujours tirer l'oreille avant de reconnaître une bonne action. Cependant, s'il nous propose une politique aussi bonne que celle de votre nomination, M. l'orateur, je crois qu'il nous sera facile de s'entendre durant cette session.

LES DERNIERES ELECTIONS

Je n'ai pas l'intention de discuter le résultat des dernières élections. Quelle qu'ait été la façon dont elles ont été faites, il reste un fait patent. Il y a aujourd'hui 72 députés ministériels dans cette Chambre et 10 députés conservateurs. Le ministère ne peut pas se glorifier cependant car 116,222 électeurs ont voté contre le gouvernement en faveur de l'opposition. Ceux-ci sont des contribuables, des citoyens, des compatriotes, des habitants de la province de Québec au même titre que les autres. Les oppositionnistes, au même titre que les ministériels, et tous les électeurs en général ont droit à la justice, à la considération et à une part égale d'œuvres publiques. Une opposition est indispensable et nécessaire dans tout gouvernement. Certes, cela n'est pas nouveau, mais vous admettez que l'opposition a rendu à la province de Québec et au gouvernement des services signalés.

L'EMBARGO SUR LE BOIS

Le député de Charlevoix-Saguenay, pour nous parler de l'embargo sur le bois, nous a fait faire tout à l'heure, longuement, le tour de son beau comté. Son comté est sûrement trop grand et se profite de l'occasion pour suggérer au gouvernement de le diviser. Le député de Charlevoix a pourtant oublié de nous dire que cette politique de l'embargo sur le bois qui a contribué à la création de moulins à papier et à pulpe et à l'essor industriel dans la province a été préconisée par M. LeBlanc, le 24 avril 1908, et que le premier ministre actuel et ses collègues d'alors se sont levés et ont combattu cette loi. Cependant, ce sont les mêmes persennés et ceux qui partagent le même politique qu'ils disent aujourd'hui que la province de Québec bénéficie de cette politique. Nous n'accusons pas le gouvernement d'avoir volé le programme de l'opposition pourvu que la province de Québec en retire du bien, mais nous pouvons tout de même dire que le gouvernement met maintenant en pratique des idées de l'opposition qui a autrefois combattu. Cependant, si le gouvernement, au lieu de faire contre cette loi une lutte antipatriotique, l'avait acceptée en 1908, la province n'aurait pas perdu le bénéfice d'une loi dont le gouvernement se glorifie maintenant.

NOS FORETS S'EPUISENT

J'ai une autre remarque à faire au sujet de ce qu'a dit le député de Charlevoix concernant les forêts. Des autorités compétentes, comme M. Biermans, de la *Belgo Pulp and Paper*, M. Wilson, de la *Laurentide Pulp and Paper* et les membres de la conférence interprovinciale à Londres ont dit qu'au train où vont les choses nous n'aurons plus de bois dans la province de Québec dans 25 ans. J'admets que le gouvernement a fait son possible pour conserver nos forêts, mais le possible du gouvernement, ce n'est pas grand chose et je me permets d'attirer l'attention du gouvernement sur une politique de reboisement pour protéger nos ressources forestières. Je ne fais pas cette demande à titre de membre de l'opposition, mais à titre de citoyen de la province de Québec. De plus, si le gouvernement avait accepté la politique préconisée par le chef de l'opposition depuis des années, nous n'en serions pas rendu là. Le chef de l'opposition a demandé à plusieurs reprises un inventaire complet de nos ressources naturelles et plus particulièrement de nos forêts afin de connaître notre domaine dans toute son étendue. Cette politique du chef de l'opposition est une politique à base d'affaires et quel est

L'homme d'affaires qui n'est pas

chaque année obligé de faire un inventaire complet de son matériel et de ses ressources? Cependant, le gouvernement a manipulé des millions provenant de nos ressources forestières et il refuse à la province cet inventaire. Pourquoi? A-t-il quelque chose à cacher?

LA COLONISATION

Le ministre de la colonisation, dont je me plais à dire qu'il est un ministre sympathique et courtois a parlé dans son important discours de la politique du gouvernement au sujet de la séparation du domaine forestier, du domaine de la colonisation, et il a ajouté que cette politique a contribué à l'expansion de notre domaine colonisable. Il a pourtant oublié de dire que cette politique a été préconisée dès 1907 par M. Tellier et M. Bourassa et M. Laverge, et qu'elle a été combattue par le premier ministre actuel et d'autres de ses collègues. Durant des années, le gouvernement avec sa majorité, a essayé d'étouffer la voix de l'opposition en condamnant cette politique qui fait aujourd'hui sa gloire. Je veux bien donner au ministre de la colonisation le mérite de s'être servi de son influence auprès de ses collègues pour faire adopter cette loi, cependant.

LA POLITIQUE DE MM. BOURASSA ET TELLIER

Le ministre de la colonisation a aussi parlé de la politique de la voirie. Au sujet de cette politique, l'opposition a prouvé son esprit progressif quand elle s'est prononcée en faveur d'un système de voirie. Ce système a été préché par l'opposition seule lorsqu'en 1911 et 1912, MM. Tellier et Bourassa ont appuyé une demande du chef de l'opposition réclamant une classification de nos routes et une politique méthodique de la part du gouvernement. Les ministres actuels se sont alors élevés avec vigueur contre cette loi, mais aujourd'hui, ils sont obligés de déclarer qu'elle était la seule rationnelle. Le ministre actuel de la voirie a même admis publiquement "que ses efforts ont été paralysés par les exigences d'une politique de parti".

UNE LOI INJUSTE

Quant à la nouvelle politique de voirie touchant l'entretien des chemins, je dois pourtant dire que tel (Suite à la page 3)

et l'île Bédard. La succession de

Beaujeu avait vendu la Pointe-du-Moulin, bande de terrain sise sur la rive nord, avec réserve de certains droits quant à l'exploitation d'énergie électrique, elle était propriétaire des îles en question. La charte de la compagnie après avoir successivement appartenu à Domville et Dessaulles a été acquise par les McGibbon qui l'ont cédée aux propriétaires actuels.

Le 24 janvier 1911 la compagnie a notifié les propriétaires riverains qu'elle voulait les exproprier. Elle offrait \$1700 pour les droits réservés par la succession de Beaujeu sur le développement de l'énergie électrique, lors de la vente de la Pointe-du-Moulin; \$2,800 pour l'île aux Vaches et \$200 pour l'île Bédard. Les offres ont été repoussées et la cause en expropriation a été soumise à un tribunal d'arbitrage en vertu des dispositions de la loi des Chemins de fer. M. Percival W. St. George représentait la compagnie et M. Charles Leluan agissait pour les propriétaires. La Cour supérieure a nommé le troisième arbitre, Me François de Sales Bastien, c.r., aujourd'hui décédé.

Au début des séances, la compagnie a obtenu l'autorisation de prendre possession des terrains dont on discutait le prix et en mai 1912 les travaux ont été commencés pour être terminés au 1er janvier 1915. La Compagnie avait déposé en garantie la somme de \$75,000 lorsqu'elle a pris possession des terrains.

Le tribunal d'arbitrage a fait deux rapports; l'un majoritaire, par MM. Bastien et George estimant les offres de la compagnie suffisantes; l'autre minoritaire, par M. Leluan et dissident. Il n'existait pas d'appel possible dans le cas de l'île Bédard dont le prix avait été fixé à \$200; mais la succession de Beaujeu en a appelé dans le cas de l'île aux Vaches et de la Pointe-du-Moulin. Le juge Davidson de la Cour supérieure entendit l'appel, cassa la décision du tribunal d'arbitrage et se rangea de l'avis de M. Leluan qui estimait à \$20,000 les droits de la Pointe-du-Moulin et à \$62,000 l'île aux Vaches. Le juge Davidson ordonnait en même temps un autre arbitrage pour l'île Bédard et suggérait une somme de \$34,000.

La compagnie en appela de ce jugement, directement au Conseil privé, en 1914. Le Conseil privé a estimé le montant de \$200 suffisant pour l'île Bédard et a ordonné le renvoi du dossier aux tribunaux du Canada, quant à la question de l'île aux Vaches et de l'île Bédard, ordonnant un nouvel arbitrage.

M. François-de-Sales Bastien, s'étant retiré de l'arbitrage a été remplacé par M. Louis Tellier, juge en retraite. Le second tribunal d'arbitrage a siégé le 29 novembre 1917, et tenu des séances jusqu'à avril 1921, soit en tout 204 séances.

MM. Tellier et Leluan ont estimé à \$75,000 les droits attachés à la Pointe-du-Moulin et à \$45,000 la valeur de l'île aux Vaches. M. St-George estimait à \$11,712 les droits de la Pointe-du-Moulin et à \$4,848 l'île aux Vaches.

La compagnie en a appelé; mais la Cour d'appel, sauf les juges Rivard et Allard dissidents, a décrété que le tribunal d'arbitrage avait erré en ne suivant pas l'ordre d'estimation indiqué par le Conseil privé en 1914. La Cour d'appel a ordonné un nouvel arbitrage. La compagnie et la succession ont porté ce jugement à la Cour suprême; elle a décidé qu'elle n'avait pas juridiction. Il y a eu alors appel au Conseil privé, qui vient de décider en faveur de la succession de Beaujeu.

Mes. Paul Lacoste, Alexandre Lacoste, Eugène Lafleur et Ronald Smith représentaient la succession de Beaujeu, qui a gagné son point. Mes G. Montgomery, Casimir Desaulles, N. Pratt, G. Lawrence représentaient la compagnie.

l'homme d'affaires qui n'est pas chaque année obligé de faire un inventaire complet de son matériel et de ses ressources? Cependant, le gouvernement a manipulé des millions provenant de nos ressources forestières et il refuse à la province cet inventaire. Pourquoi? A-t-il quelque chose à cacher?

LA COLONISATION

Le ministre de la colonisation, dont je me plais à dire qu'il est un ministre sympathique et courtois a parlé dans son important discours de la politique du gouvernement au sujet de la séparation du domaine forestier, du domaine de la colonisation, et il a ajouté que cette politique a contribué à l'expansion de notre domaine colonisable. Il a pourtant oublié de dire que cette politique a été préconisée dès 1907 par M. Tellier et M. Bourassa et M. Laverge, et qu'elle a été combattue par le premier ministre actuel et d'autres de ses collègues. Durant des années, le gouvernement avec sa majorité, a essayé d'étouffer la voix de l'opposition en condamnant cette politique qui fait aujourd'hui sa gloire. Je veux bien donner au ministre de la colonisation le mérite de s'être servi de son influence auprès de ses collègues pour faire adopter cette loi, cependant.

LA POLITIQUE DE MM. BOURASSA ET TELLIER

Le ministre de la colonisation a aussi parlé de la politique de la voirie. Au sujet de cette politique, l'opposition a prouvé son esprit progressif quand elle s'est prononcée en faveur d'un système de voirie. Ce système a été préché par l'opposition seule lorsqu'en 1911 et 1912, MM. Tellier et Bourassa ont appuyé une demande du chef de l'opposition réclamant une classification de nos routes et une politique méthodique de la part du gouvernement. Les ministres actuels se sont alors élevés avec vigueur contre cette loi, mais aujourd'hui, ils sont obligés de déclarer qu'elle était la seule rationnelle. Le ministre actuel de la voirie a même admis publiquement "que ses efforts ont été paralysés par les exigences d'une politique de parti".

Quant à la nouvelle politique de voirie touchant l'entretien des chemins, je dois pourtant dire que tel (Suite à la page 3)

et l'île Bédard. La succession de

Beaujeu avait vendu la Pointe-du-Moulin, bande de terrain sise sur la rive nord, avec réserve de certains droits quant à l'exploitation d'énergie électrique, elle était propriétaire des îles en question. La charte de la compagnie après avoir successivement appartenu à Domville et Dessaulles a été acquise par les McGibbon qui l'ont cédée aux propriétaires actuels.

LA COLONISATION

Le 24 janvier 1911 la compagnie a notifié les propriétaires riverains qu'elle voulait les exproprier. Elle offrait \$1700 pour les droits réservés par la succession de Beaujeu sur le développement de l'énergie électrique, lors de la vente de la Pointe-du-Moulin; \$2,800 pour l'île aux Vaches et \$200 pour l'île Bédard. Les offres ont été repoussées et la cause en expropriation a été soumise à un tribunal d'arbitrage en vertu des dispositions de la loi des Chemins de fer. M. Percival W. St. George représentait la compagnie et M. Charles Leluan agissait pour les propriétaires. La Cour supérieure a nommé le troisième arbitre, Me François de Sales Bastien, c.r., aujourd'hui décédé.

Au début des séances, la compagnie

a obtenu l'autorisation de prendre possession des terrains dont on discutait le prix et en mai 1912 les travaux ont été commencés pour être terminés au 1er janvier 1915. La Compagnie avait déposé en garantie la somme de \$75,000 lorsqu'elle a pris possession des terrains.

Le tribunal d'arbitrage a fait

deux rapports; l'un majoritaire, par MM. Bastien et George estimant les offres de la compagnie suffisantes; l'autre minoritaire, par M. Leluan et dissident. Il n'existait pas d'appel possible dans le cas de l'île Bédard dont le prix avait été fixé à \$200; mais la succession de Beaujeu en a appelé dans le cas de l'île aux Vaches et de la Pointe-du-Moulin. Le juge Davidson de la Cour supérieure entendit l'appel, cassa la décision du tribunal d'arbitrage et se rangea de l'avis de M. Leluan qui estimait à \$20,000 les droits de la Pointe-du-Moulin et à \$4,848 l'île aux Vaches.

La compagnie en appela de ce

jugement, directement au Conseil privé, en 1914. Le Conseil privé a estimé le montant de \$200 suffisant pour l'île Bédard et a ordonné le renvoi du dossier aux tribunaux du Canada, quant à la question de l'île aux Vaches et de l'île Bédard, ordonnant un nouvel arbitrage.

M. François-de-Sales Bastien,

s'étant retiré de l'arbitrage a été remplacé par M. Louis Tellier, juge en retraite. Le second tribunal d'arbitrage a siégé le 29 novembre 1917, et tenu des séances jusqu'à avril 1921, soit en tout 204 séances.

MM. Tellier et Leluan ont estimé

à \$75,000 les droits attachés à la Pointe-du-Moulin et à \$45,000 la valeur de l'île aux Vaches. M. St-George estimait à \$11,712 les droits de la Pointe-du-Moulin et à \$4,848 l'île aux Vaches.

La compagnie en a appelé; mais

la Cour d'appel, sauf les juges Rivard et Allard dissidents, a décrété que le tribunal d'arbitrage avait erré en ne suivant pas l'ordre d'estimation indiqué par le Conseil privé en 1914. La Cour d'appel a ordonné un nouvel arbitrage. La compagnie et la succession ont porté ce jugement à la Cour suprême; elle a décidé qu'elle n'avait pas juridiction. Il y a eu alors appel au Conseil privé, qui vient de décider en faveur de la succession de Beaujeu.

Mes. Paul Lacoste, Alexandre

Lacoste, Eugène Lafleur et Ronald Smith représentaient la succession de Beaujeu, qui a gagné son point. Mes G. Montgomery, Casimir Desaulles, N. Pratt, G. Lawrence représentaient la compagnie.

l'homme d'affaires qui n'est pas chaque année obligé de faire un inventaire complet de son matériel et de ses ressources? Cependant, le gouvernement a manipulé des millions provenant de nos ressources forestières et il refuse à la province cet inventaire. Pourquoi? A-t-il quelque chose à cacher?

LA COLONISATION

Le ministre de la colonisation, dont je me plais à dire qu'il est un ministre sympathique et courtois a parlé dans son important discours de la politique du gouvernement au sujet de la séparation du domaine forestier, du domaine de la colonisation, et il a ajouté que cette politique a contribué à l'expansion de notre domaine colonisable. Il a pourtant oublié de dire que cette politique a été préconisée dès 1907 par M. Tellier et M. Bourassa et M. Laverge, et qu'elle a été combattue par le premier ministre actuel et d'autres de ses collègues. Durant des années, le gouvernement avec sa majorité, a essayé d'étouffer la voix de l'opposition en condamnant cette politique qui fait aujourd'hui sa gloire. Je veux bien donner au ministre de la colonisation le mérite de s'être servi de son influence auprès de ses collègues pour faire adopter cette loi, cependant.

LA POLITIQUE DE MM. BOURASSA ET TELLIER

Le ministre de la colonisation a aussi parlé de la politique de la voirie. Au sujet de cette politique, l'opposition a prouvé son esprit progressif quand elle s'est prononcée en faveur d'un système de voirie. Ce système a été préché par l'opposition seule lorsqu'en 1911 et 1912, MM. Tellier et Bourassa ont appuyé une demande du chef de l'opposition réclamant une classification de nos routes et une politique méthodique de la part du gouvernement. Les ministres actuels se sont alors élevés avec vigueur contre cette loi, mais aujourd'hui, ils sont obligés de déclarer qu'elle était la seule rationnelle. Le ministre actuel de la voirie a même admis publiquement "que ses efforts ont été paralysés par les exigences d'une politique de parti".

Quant à la nouvelle politique de voirie touchant l'entretien des chemins, je dois pourtant dire que tel (Suite à la page 3)

et l'île Bédard. La succession de

Beaujeu avait vendu la Pointe-du-Moulin, bande de terrain sise sur la rive nord, avec réserve de certains droits quant à l'exploitation d'énergie électrique, elle était propriétaire des îles en question. La charte de la compagnie après avoir successivement appartenu à Domville et Dessaulles a été acquise par les McGibbon qui l'ont cédée aux propriétaires actuels.

LA COLONISATION

Le 24 janvier 1911 la compagnie a notifié les propriétaires riverains qu'elle voulait les exproprier. Elle offrait \$1700 pour les droits réservés par la succession de Beaujeu sur le développement de l'énergie électrique, lors de la vente de la Pointe-du-Moulin; \$2,800 pour l'île aux Vaches et \$200 pour l'île Bédard. Les offres ont été repoussées et la cause en expropriation a été soumise à un tribunal d'arbitrage en vertu des dispositions de la loi des Chemins de fer. M. Percival W. St. George représentait la compagnie et M. Charles Leluan agissait pour les propriétaires. La Cour supérieure a nommé le troisième arbitre, Me François de Sales Bastien, c.r., aujourd'hui décédé.

Au début des séances, la compagnie

a obtenu l'autorisation de prendre possession des terrains dont on discutait le prix et en mai 1912 les travaux ont été commencés pour être terminés au 1er janvier 1915. La Compagnie avait déposé en garantie la somme de \$75,000 lorsqu'elle a pris possession des terrains.

Le tribunal d'arbitrage a fait

deux rapports; l'un majoritaire, par MM. Bastien et George estimant les offres de la compagnie suffisantes; l'autre minoritaire, par M. Leluan et dissident. Il n'existait pas d'appel possible dans le cas de l'île Bédard dont le prix avait été fixé à \$200; mais la succession de Beaujeu en a appelé dans le cas de l'île aux Vaches et de la Pointe-du-Moulin. Le juge Davidson de la Cour supérieure entendit l'appel, cassa la décision du tribunal d'arbitrage et se rangea de l'avis de M. Leluan qui estimait à \$20,000 les droits de la Pointe-du-Moulin et à \$4,848 l'île aux Vaches.

La compagnie en appela de ce

jugement, directement au Conseil privé, en 1914. Le Conseil privé a estimé le montant de \$200 suffisant pour l'île Bédard et a ordonné le renvoi du dossier aux tribunaux du Canada, quant à la question de l'île aux Vaches et de l'île Bédard, ordonnant un nouvel arbitrage.

M. François-de-Sales Bastien,

s'étant retiré de l'arbitrage a été remplacé par M. Louis Tellier, juge en retraite. Le second tribunal d'arbitrage a siégé le 29 novembre 1917, et tenu des séances jusqu'à avril 1921, soit en tout 204 séances.

MM. Tellier et Leluan ont estimé

à \$75,000 les droits attachés à la Pointe-du-Moulin et à \$45,000 la valeur de l'île aux Vaches. M. St-George estimait à \$11,712 les droits de la Pointe-du-Moulin et à \$4,848 l'île aux Vaches.

La compagnie en a appelé; mais

la Cour d'appel, sauf les juges Rivard et Allard dissidents, a décrété que le tribunal d'arbitrage avait erré en ne suivant pas l'ordre d'estimation indiqué par le Conseil privé en 1914. La Cour d'appel a ordonné un nouvel arbitrage. La compagnie et la succession ont porté ce jugement à la Cour suprême; elle a décidé qu'elle n'avait pas juridiction. Il y a eu alors appel au Conseil privé, qui vient de décider en faveur de la succession de Beaujeu.

Mes. Paul Lacoste, Alexandre

Lacoste, Eugène Lafleur et Ronald Smith représentaient la succession de Beaujeu, qui a gagné son point. Mes G. Montgomery, Casimir Desaulles, N. Pratt, G. Lawrence représentaient la compagnie.

l'homme d'affaires qui n'est pas chaque année obligé de faire un inventaire complet de son matériel et de ses ressources? Cependant, le gouvernement a manipulé des millions provenant de nos ressources forestières et il refuse à la province cet inventaire. Pourquoi? A-t-il quelque chose à cacher?

LA COLONISATION

Le ministre de la colonisation, dont je me plais à dire qu'il est un ministre sympathique et courtois a parlé dans son important discours de la politique du gouvernement au sujet de la séparation du domaine forestier, du domaine de la colonisation, et il a ajouté que cette politique a contribué à l'expansion de notre domaine colonisable. Il a pourtant oublié de dire que cette politique a été préconisée dès 1907 par M. Tellier et M. Bourassa et M. Laverge, et qu'elle a été combattue par le premier ministre actuel et d'autres de ses collègues. Durant des années, le gouvernement avec sa majorité, a essayé d'étouffer la voix de l'opposition en condamnant cette politique qui fait aujourd'hui sa gloire. Je veux bien donner au ministre de la colonisation le mérite de s'être servi de son influence auprès de ses collègues pour faire adopter cette loi, cependant.

LA POLITIQUE DE MM. BOURASSA ET TELLIER

Le ministre de la colonisation a aussi parlé de la politique de la voirie. Au sujet de cette politique, l'opposition a prouvé son esprit progressif quand elle s'est prononcée en faveur d'un système de voirie. Ce système a été préché par l'opposition seule lorsqu'en 1911 et 1912, MM. Tellier et Bourassa ont appuyé une demande du chef de l'opposition réclamant une classification de nos routes et une politique méthodique de la part du gouvernement. Les ministres actuels se sont alors élevés avec vigueur contre cette loi, mais aujourd'hui, ils sont obligés de déclarer qu'elle était la seule rationnelle. Le ministre actuel de la voirie a même admis publiquement "que ses efforts ont été paralysés par les exigences d'une politique de parti".

Quant à la nouvelle politique de voirie touchant l'entretien des chemins, je dois pourtant dire que tel (Suite à la page 3)

et l'île Bédard. La succession de

Beaujeu avait vendu la Pointe-du-Moulin, bande de terrain sise sur la rive nord, avec réserve de certains droits quant à l'exploitation d'énergie électrique, elle était propriétaire des îles en question. La charte de la compagnie après avoir successivement appartenu à Domville et Dessaulles a été acquise par les McGibbon qui l'ont cédée aux propriétaires actuels.

LA COLONISATION

Le 24 janvier 1911 la compagnie a notifié les propriétaires riverains qu'elle voulait les exproprier. Elle offrait \$1700 pour les droits réservés par la succession de Beaujeu sur le développement de l'énergie électrique, lors de la vente de la Pointe-du-Moulin; \$2,800 pour l'île aux Vaches et \$200 pour l'île Bédard. Les offres ont été repoussées et la cause en expropriation a été soumise à un tribunal d'arbitrage en vertu des dispositions de la loi des Chemins de fer. M. Percival W. St. George représentait la compagnie et M. Charles Leluan agissait pour les propriétaires. La Cour supérieure a nommé le troisième arbitre, Me François de Sales Bastien, c.r., aujourd'hui décédé.

Au début des séances, la compagnie

a obtenu l'autorisation de prendre possession des terrains dont on discutait le prix et en mai 1912 les travaux ont été commencés pour être terminés au 1er janvier 1915. La Compagnie avait déposé en garantie la somme de \$75,000 lorsqu'elle a pris possession des terrains.

Le tribunal d'arbitrage a fait

deux rapports; l'un majoritaire, par MM. Bastien et George estimant les offres de la compagnie suffisantes; l'autre minoritaire, par M. Leluan et dissident. Il n'existait pas d'appel possible dans le cas de l'île Bédard dont le prix avait été fixé à \$200; mais la succession de Beaujeu en a appelé dans le cas de l'île aux Vaches et de la Pointe-du-Moulin. Le juge Davidson de la Cour supérieure entendit l'appel, cassa la décision du tribunal d'arbitrage et se rangea de l'avis de M. Leluan qui estimait à \$20,000 les droits de la Pointe-du-Moulin et à \$4,848 l'île aux Vaches.

La compagnie en appela de ce

jugement, directement au Conseil privé, en 1914. Le Conseil privé a estimé le montant de \$200 suffisant pour l'île Bédard et a ordonné le renvoi du dossier aux tribunaux du Canada, quant à la question de l'île aux Vaches et de l'île Bédard, ordonnant un nouvel arbitrage.

M. François-de-Sales Bastien,

s'étant retiré de l'arbitrage a été remplacé par M. Louis Tellier, juge en retraite. Le second tribunal d'arbitrage a siégé le 29 novembre 1917, et tenu des séances jusqu'à avril 1921, soit en tout 204 séances.

MM. Tellier et Leluan ont estimé

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

CALENDRIER

Demain: SAMEDI, 21 janvier 1928. Sainte Agnès, V. et M. doub. Lever du soleil, 7 h. 36. Coucher du soleil, 5 h. 45. Lever de la lune, 6 h. 44. Premier quartier le 29 à 3 h. 33 m. du soir. Nouvelle lune, le 31, à 3 h. 25 m. du soir. Pleine lune, le 7, à 1 h. 14 m. du matin. Dernier quartier le 14, à 4 h. 20 m. du soir.

NEIGE, PLUS FROID

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 32. Minimum aujourd'hui 8. Demain maximum 30. Minimum demain 6. Mêmes dates l'an dernier 22. Mêmes dates l'an d'avant 22. BAROMETRE: 10 h. s. m. 29.65, 11 heures a. m. 29.64. Midi: 29.64. Chiffres fournis par la Station L.-R. de St-Hubert, 1010 rue Saint-Denis, Montréal.

M. Francoeur à la Commission des accidents du travail

Québec, 20. (D.N.C.) — On répète de nouveau dans les milieux parlementaires bien informés que M. J.-N. Francoeur, ancien président de l'Assemblée Législative, sera nommé président de la Commission des accidents du travail. On ajoute que M. Aldéric Paris sera candidat dans Lotbinière et essaiera de recueillir la succession de M. Francoeur.

Le comité des bills privés siègera mercredi

Québec, 20. (D.N.C.) — La Chambre n'a siégé que quelques minutes ce matin. Plusieurs bills privés et publics ont été adoptés en première et seconde lecture. Ils ont presque tous rapport à l'incorporation de compagnies, de synagogues ou à l'admission de candidats à la pratique du droit ou de la médecine. M. Honoré Mercier, ministre des terres et forêts, a présenté le rapport de son ministère. Une première séance du comité des bills privés aura lieu mercredi matin, à 11 heures, et les députés auront beaucoup de travail à expédier. L'Assemblée a ensuite été ajournée à mardi après-midi, à trois heures.

Le gouvernement de Nankin taxe le pétrole

Shanghai, 20. (S.P.A.) — Le gouvernement nationaliste de Nankin a annoncé aujourd'hui l'imposition d'une taxe d'un dollar en argent mexicain sur chaque dix gallons de pétrole et de gazoline importés dans le territoire de Nankin. Cette taxe, qui affecte l'industrie du pétrole en Chine, y compris plusieurs compagnies américaines, suit le précédent établi à Canton en 1926 d'imposer des taxes en dehors des traités sur les marchandises étrangères importées en Chine. Trois compagnies particulièrement affectées: l'Asiatic Petroleum Company, d'Angleterre, le Standard Oil, de New-York, et la Texas Company du Delaware, ont fait un compromis avec le gouvernement. Elles ont accepté de payer 60 sous en argent mexicain sur chaque dix gallons, à condition de remettre l'argent directement au gouvernement qui n'aura pas besoin d'employer une légion de percepteurs à travers tout le pays. C'est parce que le gouvernement de Nankin a grandement besoin de fonds qu'il a imposé cette taxe.

Prévisions atmosphériques

Toronto, 20. (S. P. A.) — La température se maintient dans le nord du Québec et la pression est élevée dans le nord-ouest du pays. La vague de froid de l'Ouest qui se répand sur l'Ontario n'est pas très forte. Une tempête de neige balaye le Québec et les Provinces Maritimes.

PREVISIONS

Grands lacs, baie Georgienne et nord de l'Ontario: Tempêtes de l'ouest, nuageux aujourd'hui et demain, neige et plus froid.

Nord de St-Laurent et vallée de l'Ontario: Tempêtes de l'ouest, nuageux aujourd'hui et demain, neige et plus froid.

Nord de St-Laurent, golfe et rive nord: Tempêtes de l'est avec neige, samedi, vents violents de l'ouest, pluie, plus froid.

Provinces Maritimes: Vents violents sautant du sud-est au sud-ouest avec grésil ou pluie; samedi, vents du sud-est et de l'ouest, plus doux d'abord pour se changer ensuite au froid.

Lac Supérieur: Tempêtes du nord-ouest, plus froid avec neige; samedi, forts vents de l'ouest, beau et froid.

Provinces de l'Ouest: Vents de l'ouest et du sud, beau et modérément froid, aujourd'hui et demain.

M. Bennett aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 20. (D.N.C.) — "Onbions ces différends et les discussions que nous avons pu avoir et rappelons-nous les points de ressemblance que nous avons, afin de travailler ensemble à l'édification d'un Canada grand et glorieux". C'est M. R.-B. Bennett, chef du parti conservateur à la foule qui remplissait la gare du Pacifique Canadien, où il descendit pour serrer la main de ses amis pendant l'arrêt du train venant de Québec. Les conservateurs de la ville étaient nombreux à la gare. Aux premiers rangs, on remarquait le Dr L.-P. Normand et M. Louis Normand, qui recurent M. Bennett et le présentèrent.

Plusieurs rebelles tués au Mexique

Mexico, Mexique, 20. (S.P.A.) — Des dépêches de Mazatlan, Etat de Sinaloa, disent aujourd'hui que plusieurs rebelles ont été tués lorsqu'ils ont essayé d'arrêter un train de voyageurs du chemin de fer Southern Pacific. Le train se dirigeait vers le sud et la tentative a été faite près d'un tunnel. Plusieurs rebelles sont tombés aux mains des troupes fédérales alors qu'ils tentaient d'incendier un pont près d'un tunnel. On prétend qu'un prêtre catholique était à la tête de ces rebelles.

Acquittement de Gulka

Québec, 20. (S.P.A.) — Mike Gulka, accusé du meurtre d'un de ses compagnons du nom de Cola, a été acquitté aux assises d'Amos. Le juge Sevigny présidait.

Le pont de Grand-Mère

Grand-Mère, 20. (D.N.C.) — Le conseil municipal a accepté l'offre de la Fraser Bridge de construire un pont suspendu sur le Saint-Maurice au prix de \$375,000. La ville est autorisée à emprunter \$400,000 pour ces travaux.

Le rapport annuel du Service provincial d'hygiène

Le Dr Alphonse Lessard vient de remettre au secrétaire provincial, M. Athanase David, qui le transmettra à l'assemblée législative — Il porte sur les statistiques: démographiques, la mortalité infantile, les unités sanitaires de comté, les maladies contagieuses et l'épidémie de typhoïde à Montréal

Le Dr Alphonse Lessard vient d'adresser au secrétaire provincial le cinquième rapport annuel du service provincial d'hygiène dont il est le directeur. M. David le déposera ces jours-ci sur la table de l'Assemblée législative. Dans la lettre où il présente le rapport à M. David, le Dr Lessard en indique les principales parties: STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES. Les statistiques démographiques, depuis cette année, sont établies d'une façon beaucoup plus complète. C'est à cause de cela que l'on constate une élévation du taux général de la mortalité. Nous citons substantiellement le rapport: Le taux de la mortalité générale a monté, de même que celui de la mortalité due à certaines causes. Quand notre taux de mortalité infantile pour 1926 a été connu, l'émoi s'est emparé de tous ceux qui s'occupent de l'état de la santé publique; les journaux ont fait écho à leurs alarmes et ont dit avec raison que 142 morts d'enfants de 0 à 1-an constituait une situation à laquelle il était du devoir des pouvoirs publics de remédier. Au point de vue mortalité, l'année 1926 n'a pas été pire que les précédentes, mais contrairement aux années précédentes, nous avons eu pour 1926 un tableau fidèle et véridique au point de vue des statistiques, tableau dans lequel est fait un avantageux comparatif avec les données de n'importe quelle province et de n'importe quel Etat.

Les chiffres préliminaires pour les huit premiers mois de 1927 nous font espérer une amélioration quant à ce qui regarde la mortalité infantile. A part certains comtés ruraux de la province où la situation à ce sujet est loin d'être brillante, c'est surtout dans les cités et les villes qu'il y a eu d'exceptions très, elle est franchement mauvaise. Dix d'entre elles ont une mortalité infantile dépassant 170 par 1,000 naissances, et le chiffre de celle-ci dans l'une d'elles monte à 202. Quand donc les pouvoirs municipaux organisés réaliseraient-ils qu'il est de leur devoir de protéger les jeunes existences et de ne pas laisser entièrement au gouvernement la tâche de lutter contre la mortalité infantile?

LES UNITES SANITAIRES DE COMTES. Quatre unités sanitaires fonctionnent dans six comtés: Beauce, Lac-St-Jean, St-Jean et Iberville et St-Hyacinthe et Rouville. Sous peu quatre autres unités seront organisées pour les comtés de Terrebonne, Témiscouata, Nicolet et Joliette-Montcalm. Les conseils municipaux de ces comtés se sont tous rendus aux conditions exigées et ont voté la taxe constituant leur contribution. L'idée que les autorités locales doivent faire quelque chose pour la santé publique fait son chemin dans les régions rurales. Les autorités et les représentants à la Législature de nombreux comtés ont demandé d'organiser le même système chez eux. Les limites du budget provincial sont la seule cause pour laquelle il a été décidé de s'en tenir momentanément aux organisations créées ou en formation. Le reste acquis que, de toutes les provinces de la Confédération c'est la province de Québec qui est l'instigateur de ce système, a pris la tête. Cette méthode a été adoptée par les Etats-Unis, en Angleterre et qui commencent à être adoptée en France, sera chez nous, j'en suis sûr, celle qui nous donnera le plus de résultats.

LES MALADIES CONTAGIEUSES — LA FIEVRE TYPHOÏDE — L'ÉPIDÉMIE DE MONTRÉAL. La diphtérie et la scarlatine ont marqué une augmentation au cours de l'année. Est-ce le fait qu'un plus grand nombre de déclarations ont été faites par les médecins? La chose est possible, si on en juge par ce qui s'est passé dans le comté de Beauce en 1926-27 comparé aux années précédentes. En effet, du 1er juin 1924 au 1er juin 1925, dans ce comté, huit cas de maladies contagieuses seulement avaient été rapportés, dont trois cas de tuberculose rapportés par le médecin du dispensaire antituberculeux de Thetford-Mines. Pour la même période s'étendant au 1er juin 1926, onze cas avaient été rapportés. Remarquons qu'au cours des deux années, la scarlatine et la rougeole avaient exercé des ravages considérables sur toute l'étendue de la province. Le 1er mai 1926, l'Unité sanitaire du comté de Beauce commença à fonctionner et l'officier médical qui la dirige insiste sans relâche auprès des médecins sur l'obligation qu'ils ont de déclarer leurs cas de contagion. Résultat: du 1er juin 1926 au 1er juin 1927, 168 cas

Le centenaire du Père Tabaret

Ottawa, 20. — La communauté des Oblats de Marie-Immaculée, d'Ottawa commémorera par de grandes fêtes, le centenaire du R. P. J. Tabaret, O.M.I., fondateur du collège d'Ottawa, devenu aujourd'hui l'Université d'Ottawa. Le R. P. Tabaret naquit le 28 avril 1828. Les fêtes auront lieu cependant, quelques jours avant la date anniversaire. Le mercredi, 21 mars, au théâtre Russell, il y aura une grande soirée, au cours de laquelle deux conférences seront données, dont l'une en français et l'autre en anglais. Le lendemain, 22 mars, il y aura grand-messe pontificale et banquet à l'Université.

Crise ministérielle en Norvège

Oslo, Norvège, 20. (S.P.A.) — Le cabinet de Ivar Lükke a démissionné à la suite des défaites subies aux élections générales d'octobre dernier lorsque le parti travailliste a remporté une victoire signalée.

Emprisonnés à vie

Dubuque, 20. (S. P. A.) — Leonard Cota, 18 ans, d'Altona, Wis., et Howard Kramer, de Malja, Mont., ont été condamnés à l'emprisonnement pour la vie à la suite du meurtre de la grand-mère maternelle de Cota, Elisabeth McKittrick.

La guerre aux loteries automatiques

Le président de l'exécutif a de nouveau déclaré ce matin que la ville saisira encore les machines automatiques qui se trouvent dans un grand nombre de magasins et qu'elle fera une nouvelle cause devant le recorder pour prouver que ce sont des jeux de hasard défendus par la loi. M. Desroches dit avoir reçu de nombreuses plaintes de la part de parents dont les enfants seraient perdus dans les machines importants en jouant avec ces machines de même que des félicitations pour la lutte entreprise.

Arrestation de 22 communistes

Budapest, 20. (S.P.A.) On a arrêté vingt-deux communistes accusés d'avoir tenté de répandre le bolchévisme en Hongrie. La police a opéré les arrestations sous l'accusation d'avoir tenté de renverser le gouvernement et d'avoir pratiqué d'autres manœuvres subversives.

Entente entre les brasseries

Toronto, 20. (S.P.A.) — Une entente est intervenue entre les brasseries de l'Ontario, du Manitoba et de Québec et la Commission des liqueurs de l'Ontario pour ne plus vendre à l'avenir la bière par quart ou demi-baril. C'est pour empêcher la vente illégitime de la bière qu'on en est venu à cette entente.

La France répond à M. Kellogg

Paris, 20. (S.P.A.) — Le texte de la réponse française à la dernière note du secrétaire Kellogg sur le traité proposé pour empêcher les guerres sera expédié à Washington aujourd'hui. A-t-on déclaré à la suite d'une séance du cabinet au cours de laquelle on a approuvé le texte final.

LES MALADIES CONTAGIEUSES

Le Dr Alphonse Lessard vient d'adresser au secrétaire provincial le cinquième rapport annuel du service provincial d'hygiène dont il est le directeur. M. David le déposera ces jours-ci sur la table de l'Assemblée législative. Dans la lettre où il présente le rapport à M. David, le Dr Lessard en indique les principales parties: STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES. Les statistiques démographiques, depuis cette année, sont établies d'une façon beaucoup plus complète. C'est à cause de cela que l'on constate une élévation du taux général de la mortalité. Nous citons substantiellement le rapport: Le taux de la mortalité générale a monté, de même que celui de la mortalité due à certaines causes. Quand notre taux de mortalité infantile pour 1926 a été connu, l'émoi s'est emparé de tous ceux qui s'occupent de l'état de la santé publique; les journaux ont fait écho à leurs alarmes et ont dit avec raison que 142 morts d'enfants de 0 à 1-an constituait une situation à laquelle il était du devoir des pouvoirs publics de remédier. Au point de vue mortalité, l'année 1926 n'a pas été pire que les précédentes, mais contrairement aux années précédentes, nous avons eu pour 1926 un tableau fidèle et véridique au point de vue des statistiques, tableau dans lequel est fait un avantageux comparatif avec les données de n'importe quelle province et de n'importe quel Etat.

LES MALADIES CONTAGIEUSES — LA FIEVRE TYPHOÏDE — L'ÉPIDÉMIE DE MONTRÉAL. La diphtérie et la scarlatine ont marqué une augmentation au cours de l'année. Est-ce le fait qu'un plus grand nombre de déclarations ont été faites par les médecins? La chose est possible, si on en juge par ce qui s'est passé dans le comté de Beauce en 1926-27 comparé aux années précédentes. En effet, du 1er juin 1924 au 1er juin 1925, dans ce comté, huit cas de maladies contagieuses seulement avaient été rapportés, dont trois cas de tuberculose rapportés par le médecin du dispensaire antituberculeux de Thetford-Mines. Pour la même période s'étendant au 1er juin 1926, onze cas avaient été rapportés. Remarquons qu'au cours des deux années, la scarlatine et la rougeole avaient exercé des ravages considérables sur toute l'étendue de la province. Le 1er mai 1926, l'Unité sanitaire du comté de Beauce commença à fonctionner et l'officier médical qui la dirige insiste sans relâche auprès des médecins sur l'obligation qu'ils ont de déclarer leurs cas de contagion. Résultat: du 1er juin 1926 au 1er juin 1927, 168 cas

LES MALADIES CONTAGIEUSES — LA FIEVRE TYPHOÏDE — L'ÉPIDÉMIE DE MONTRÉAL. La diphtérie et la scarlatine ont marqué une augmentation au cours de l'année. Est-ce le fait qu'un plus grand nombre de déclarations ont été faites par les médecins? La chose est possible, si on en juge par ce qui s'est passé dans le comté de Beauce en 1926-27 comparé aux années précédentes. En effet, du 1er juin 1924 au 1er juin 1925, dans ce comté, huit cas de maladies contagieuses seulement avaient été rapportés, dont trois cas de tuberculose rapportés par le médecin du dispensaire antituberculeux de Thetford-Mines. Pour la même période s'étendant au 1er juin 1926, onze cas avaient été rapportés. Remarquons qu'au cours des deux années, la scarlatine et la rougeole avaient exercé des ravages considérables sur toute l'étendue de la province. Le 1er mai 1926, l'Unité sanitaire du comté de Beauce commença à fonctionner et l'officier médical qui la dirige insiste sans relâche auprès des médecins sur l'obligation qu'ils ont de déclarer leurs cas de contagion. Résultat: du 1er juin 1926 au 1er juin 1927, 168 cas

LES MALADIES CONTAGIEUSES — LA FIEVRE TYPHOÏDE — L'ÉPIDÉMIE DE MONTRÉAL. La diphtérie et la scarlatine ont marqué une augmentation au cours de l'année. Est-ce le fait qu'un plus grand nombre de déclarations ont été faites par les médecins? La chose est possible, si on en juge par ce qui s'est passé dans le comté de Beauce en 1926-27 comparé aux années précédentes. En effet, du 1er juin 1924 au 1er juin 1925, dans ce comté, huit cas de maladies contagieuses seulement avaient été rapportés, dont trois cas de tuberculose rapportés par le médecin du dispensaire antituberculeux de Thetford-Mines. Pour la même période s'étendant au 1er juin 1926, onze cas avaient été rapportés. Remarquons qu'au cours des deux années, la scarlatine et la rougeole avaient exercé des ravages considérables sur toute l'étendue de la province. Le 1er mai 1926, l'Unité sanitaire du comté de Beauce commença à fonctionner et l'officier médical qui la dirige insiste sans relâche auprès des médecins sur l'obligation qu'ils ont de déclarer leurs cas de contagion. Résultat: du 1er juin 1926 au 1er juin 1927, 168 cas

LES MALADIES CONTAGIEUSES — LA FIEVRE TYPHOÏDE — L'ÉPIDÉMIE DE MONTRÉAL. La diphtérie et la scarlatine ont marqué une augmentation au cours de l'année. Est-ce le fait qu'un plus grand nombre de déclarations ont été faites par les médecins? La chose est possible, si on en juge par ce qui s'est passé dans le comté de Beauce en 1926-27 comparé aux années précédentes. En effet, du 1er juin 1924 au 1er juin 1925, dans ce comté, huit cas de maladies contagieuses seulement avaient été rapportés, dont trois cas de tuberculose rapportés par le médecin du dispensaire antituberculeux de Thetford-Mines. Pour la même période s'étendant au 1er juin 1926, onze cas avaient été rapportés. Remarquons qu'au cours des deux années, la scarlatine et la rougeole avaient exercé des ravages considérables sur toute l'étendue de la province. Le 1er mai 1926, l'Unité sanitaire du comté de Beauce commença à fonctionner et l'officier médical qui la dirige insiste sans relâche auprès des médecins sur l'obligation qu'ils ont de déclarer leurs cas de contagion. Résultat: du 1er juin 1926 au 1er juin 1927, 168 cas

LES MALADIES CONTAGIEUSES — LA FIEVRE TYPHOÏDE — L'ÉPIDÉMIE DE MONTRÉAL. La diphtérie et la scarlatine ont marqué une augmentation au cours de l'année. Est-ce le fait qu'un plus grand nombre de déclarations ont été faites par les médecins? La chose est possible, si on en juge par ce qui s'est passé dans le comté de Beauce en 1926-27 comparé aux années précédentes. En effet, du 1er juin 1924 au 1er juin 1925, dans ce comté, huit cas de maladies contagieuses seulement avaient été rapportés, dont trois cas de tuberculose rapportés par le médecin du dispensaire antituberculeux de Thetford-Mines. Pour la même période s'étendant au 1er juin 1926, onze cas avaient été rapportés. Remarquons qu'au cours des deux années, la scarlatine et la rougeole avaient exercé des ravages considérables sur toute l'étendue de la province. Le 1er mai 1926, l'Unité sanitaire du comté de Beauce commença à fonctionner et l'officier médical qui la dirige insiste sans relâche auprès des médecins sur l'obligation qu'ils ont de déclarer leurs cas de contagion. Résultat: du 1er juin 1926 au 1er juin 1927, 168 cas

CE VOL À MAIN ARMÉE

Questionné ce matin au sujet du vol à main armée, commis hier après-midi, vers 1 heure, à la Banque Canadienne Nationale, No 5271, rue St-Denis, l'inspecteur Mercier, chef du bureau des détectives, déplore le fait qu'un grand nombre de succursales de banques ne sont pas suffisamment protégées contre de tels coups d'audace des bandits. Dans des cas comme celui d'hier, les employés ne sont pas à blâmer; c'est difficile de résister alors que leur vie est en danger, mais les compagnies d'assurance devraient forcer les banques, dans toutes leurs succursales à protéger leur coffre-fort au moins par un bon grillage, des avertisseurs électriques devraient être placés à la portée des employés qui pourraient ainsi donner l'alarme au poste de police le plus rapproché. Ces seules mesures de protection bien élémentaires, permettraient beaucoup de travail des officiers de police et empêcheraient bien des coups de main comme celui d'hier.

Questionné ce matin au sujet du vol à main armée, commis hier après-midi, vers 1 heure, à la Banque Canadienne Nationale, No 5271, rue St-Denis, l'inspecteur Mercier, chef du bureau des détectives, déplore le fait qu'un grand nombre de succursales de banques ne sont pas suffisamment protégées contre de tels coups d'audace des bandits. Dans des cas comme celui d'hier, les employés ne sont pas à blâmer; c'est difficile de résister alors que leur vie est en danger, mais les compagnies d'assurance devraient forcer les banques, dans toutes leurs succursales à protéger leur coffre-fort au moins par un bon grillage, des avertisseurs électriques devraient être placés à la portée des employés qui pourraient ainsi donner l'alarme au poste de police le plus rapproché. Ces seules mesures de protection bien élémentaires, permettraient beaucoup de travail des officiers de police et empêcheraient bien des coups de main comme celui d'hier.

Questionné ce matin au sujet du vol à main armée, commis hier après-midi, vers 1 heure, à la Banque Canadienne Nationale, No 5271, rue St-Denis, l'inspecteur Mercier, chef du bureau des détectives, déplore le fait qu'un grand nombre de succursales de banques ne sont pas suffisamment protégées contre de tels coups d'audace des bandits. Dans des cas comme celui d'hier, les employés ne sont pas à blâmer; c'est difficile de résister alors que leur vie est en danger, mais les compagnies d'assurance devraient forcer les banques, dans toutes leurs succursales à protéger leur coffre-fort au moins par un bon grillage, des avertisseurs électriques devraient être placés à la portée des employés qui pourraient ainsi donner l'alarme au poste de police le plus rapproché. Ces seules mesures de protection bien élémentaires, permettraient beaucoup de travail des officiers de police et empêcheraient bien des coups de main comme celui d'hier.

Questionné ce matin au sujet du vol à main armée, commis hier après-midi, vers 1 heure, à la Banque Canadienne Nationale, No 5271, rue St-Denis, l'inspecteur Mercier, chef du bureau des détectives, déplore le fait qu'un grand nombre de succursales de banques ne sont pas suffisamment protégées contre de tels coups d'audace des bandits. Dans des cas comme celui d'hier, les employés ne sont pas à blâmer; c'est difficile de résister alors que leur vie est en danger, mais les compagnies d'assurance devraient forcer les banques, dans toutes leurs succursales à protéger leur coffre-fort au moins par un bon grillage, des avertisseurs électriques devraient être placés à la portée des employés qui pourraient ainsi donner l'alarme au poste de police le plus rapproché. Ces seules mesures de protection bien élémentaires, permettraient beaucoup de travail des officiers de police et empêcheraient bien des coups de main comme celui d'hier.

Questionné ce matin au sujet du vol à main armée, commis hier après-midi, vers 1 heure, à la Banque Canadienne Nationale, No 5271, rue St-Denis, l'inspecteur Mercier, chef du bureau des détectives, déplore le fait qu'un grand nombre de succursales de banques ne sont pas suffisamment protégées contre de tels coups d'audace des bandits. Dans des cas comme celui d'hier, les employés ne sont pas à blâmer; c'est difficile de résister alors que leur vie est en danger, mais les compagnies d'assurance devraient forcer les banques, dans toutes leurs succursales à protéger leur coffre-fort au moins par un bon grillage, des avertisseurs électriques devraient être placés à la portée des employés qui pourraient ainsi donner l'alarme au poste de police le plus rapproché. Ces seules mesures de protection bien élémentaires, permettraient beaucoup de travail des officiers de police et empêcheraient bien des coups de main comme celui d'hier.

Questionné ce matin au sujet du vol à main armée, commis hier après-midi, vers 1 heure, à la Banque Canadienne Nationale, No 5271, rue St-Denis, l'inspecteur Mercier, chef du bureau des détectives, déplore le fait qu'un grand nombre de succursales de banques ne sont pas suffisamment protégées contre de tels coups d'audace des bandits. Dans des cas comme celui d'hier, les employés ne sont pas à blâmer; c'est difficile de résister alors que leur vie est en danger, mais les compagnies d'assurance devraient forcer les banques, dans toutes leurs succursales à protéger leur coffre-fort au moins par un bon grillage, des avertisseurs électriques devraient être placés à la portée des employés qui pourraient ainsi donner l'alarme au poste de police le plus rapproché. Ces seules mesures de protection bien élémentaires, permettraient beaucoup de travail des officiers de police et empêcheraient bien des coups de main comme celui d'hier.

Questionné ce matin au sujet du vol à main armée, commis hier après-midi, vers 1 heure, à la Banque Canadienne Nationale, No 5271, rue St-Denis, l'inspecteur Mercier, chef du bureau des détectives, déplore le fait qu'un grand nombre de succursales de banques ne sont pas suffisamment protégées contre de tels coups d'audace des bandits. Dans des cas comme celui d'hier, les employés ne sont pas à blâmer; c'est difficile de résister alors que leur vie est en danger, mais les compagnies d'assurance devraient forcer les banques, dans toutes leurs succursales à protéger leur coffre-fort au moins par un bon grillage, des avertisseurs électriques devraient être placés à la portée des employés qui pourraient ainsi donner l'alarme au poste de police le plus rapproché. Ces seules mesures de protection bien élémentaires, permettraient beaucoup de travail des officiers de police et empêcheraient bien des coups de main comme celui d'hier.

Questionné ce matin au sujet du vol à main armée, commis hier après-midi, vers 1 heure, à la Banque Canadienne Nationale, No 5271, rue St-Denis, l'inspecteur Mercier, chef du bureau des détectives, déplore le fait qu'un grand nombre de succursales de banques ne sont pas suffisamment protégées contre de tels coups d'audace des bandits. Dans des cas comme celui d'hier, les employés ne sont pas à blâmer; c'est difficile de résister alors que leur vie est en danger, mais les compagnies d'assurance devraient forcer les banques, dans toutes leurs succursales à protéger leur coffre-fort au moins par un bon grillage, des avertisseurs électriques devraient être placés à la portée des employés qui pourraient ainsi donner l'alarme au poste de police le plus rapproché. Ces seules mesures de protection bien élémentaires, permettraient beaucoup de travail des officiers de police et empêcheraient bien des coups de main comme celui d'hier.

Sandino est-il mort ou caché?

MANAGUA, 20. (S.P.A.) — Les fusiliers marins américains craignent aujourd'hui que la nouvelle de la mort du général rebelle Sandino ne soit qu'une ruse. Autour de son repaire d'El Chipote, la seule preuve recueillie par les marins a été celle de la mort et de la désolation. Sandino, s'il est vivant, a pu fuir à travers la jungle au Honduras ou descendre la rivière Coco jusqu'à la mer des Caraïbes. Depuis que le gouvernement du Honduras a promis de ne pas permettre aux rebelles de se réunir sur son territoire, on croit que Sandino s'est enfui du côté de la mer.

Les journalistes à la conférence de Cuba

La Havane, 20. (S.P.A.) — Un bulletin officiel publié par le gouvernement cubain dit que 70 journalistes de nouvelles et représentants de journaux étaient présents à l'ouverture de la conférence panaméricaine et y demeurèrent jusqu'à la fin. Les plus grands pays d'Europe s'intéressent beaucoup à cette conférence et les journaux ont tenu à y envoyer des représentants spéciaux. LA REPRESENTATION FEMININE. La Havane, Cuba, 20. (S.P.A.) — Le chef de la délégation américaine à la conférence panaméricaine ne s'opposera pas à ce que les femmes jouissent de droits égaux devant la conférence. M. Charles E. Hughes, président de la délégation des Etats-Unis, a informé les dames qui représentent l'Union nationale des femmes qu'il n'avait pas d'objection à ce qu'elles fissent cette proposition devant la session plénière. M. Hughes a félicité les femmes du progrès déjà accompli et il leur a dit que si la tâche qu'elles s'étaient imposée était lourde, le résultat n'était pas désespéré. Mlle Doris Stevens, présidente des femmes, restera à La Havane pendant toute la durée de la conférence.

LA SESSION DE QUÉBEC

(Suite des pages 1 et 2) Le qu'elle est actuellement présentée dans les statuts elle n'est pas conforme à la constitution. Elle tend à substituer à l'autonomie de la Chambre le seul ministre de la voirie. Ce n'est pas une loi démocratique ni une loi injuste, car le ministre peut, par un simple avis dans la Gazette officielle, annuler un contrat bilatéral entre le gouvernement et les municipalités au sujet de l'entretien des chemins. On n'a pas le droit de se servir des fonds publics à l'avantage des particuliers. AU LAC SAINT-JEAN. Dans son discours, M. Tascheureau a touché différents sujets, entre autres l'essor industriel de la région du Lac Saint-Jean. Il est un principe inviolable et c'est celui-ci: "Tout progrès basé sur la spoliation n'est ni durable ni fécond et il engendrera tôt ou tard le mépris de la loi." Le premier ministre a dit lui-même que la compagnie a illégalement, le plus illégalement possible inondé les terres des cultivateurs de cette région. On se plaît à proclamer que l'agriculture est la base de notre système économique et que l'inviolabilité de la propriété privée est à la base de la loi. Dans l'affaire du Lac Saint-Jean, ces deux bases ont été sapées. Le ministre de la colonisation a dit que 228 colons se sont établis sur des terres neuves dans la région du Lac Saint-Jean depuis cette époque. Pourtant, les vieilles terres défrichées, productives, ont été inondées et le gouvernement viendrait prétendre que ces bonnes terres puissent être remplacées par de nouvelles? Les 228 lots nouveaux pourraient remplacer les 841 lots de bonne terre qui ont été inondés? Non. Il faudrait pourtant que la colonisation fût conséquente dans sa politique!

Le ministre de la colonisation me paraît bien disposé mais il a affaire à une compagnie de ruses. Il devrait bien essayer d'user de son influence auprès de ses collègues pour que le gouvernement s'adresse à Monsieur Ross au sujet du développement de la Gaspésie. Sa Grandeur, dans un article publié dernièrement, a déclaré que la Gaspésie est une des régions les mieux pourvues de la province en mines, en forêts, en forces hydrauliques et en ressources naturelles de toutes sortes. Je demande au ministre de la colonisation de faire des efforts pour que des octrois publics soient donnés à la Gaspésie pour le développement de son territoire merveilleux. Je souhaite qu'il le fasse, mais je ne sais pas s'il est libre de ses mouvements.

Le ministre de la colonisation me paraît bien disposé mais il a affaire à une compagnie de ruses. Il devrait bien essayer d'user de son influence auprès de ses collègues pour que le gouvernement s'adresse à Monsieur Ross au sujet du développement de la Gaspésie. Sa Grandeur, dans un article publié dernièrement, a déclaré que la Gaspésie est une des régions les mieux pourvues de la province en mines, en forêts, en forces hydrauliques et en ressources naturelles de toutes sortes. Je demande au ministre de la colonisation de faire des efforts pour que des octrois publics soient donnés à la Gaspésie pour le développement de son territoire merveilleux. Je souhaite qu'il le fasse, mais je ne sais pas s'il est libre de ses mouvements.

Le ministre de la colonisation me paraît bien disposé mais il a affaire à une compagnie de ruses. Il devrait bien essayer d'user de son influence auprès de ses collègues pour que le gouvernement s'adresse à Monsieur Ross au sujet du développement de la Gaspésie. Sa Grandeur, dans un article publié dernièrement, a déclaré que la Gaspésie est une des régions les mieux pourvues de la province en mines, en forêts, en forces hydrauliques et en ressources naturelles de toutes sortes. Je demande au ministre de la colonisation de faire des efforts pour que des octrois publics soient donnés à la Gaspésie pour le développement de son territoire merveilleux. Je souhaite qu'il le fasse, mais je ne sais pas s'il est libre de ses mouvements.

Le ministre de la colonisation me paraît bien disposé mais il a affaire à une compagnie de ruses. Il devrait bien essayer d'user de son influence auprès de ses collègues pour que le gouvernement s'adresse à Monsieur Ross au sujet du développement de la Gaspésie. Sa Grandeur, dans un article publié dernièrement, a déclaré que la Gaspésie est une des régions les mieux pourvues de la province en mines, en forêts, en forces hydrauliques et en ressources naturelles de toutes sortes. Je demande au ministre de la colonisation de faire des efforts pour que des octrois publics soient donnés à la Gaspésie pour le développement de son territoire merveilleux. Je souhaite qu'il le fasse, mais je ne sais pas s'il est libre de ses mouvements.

Le ministre de la colonisation me paraît bien disposé mais il a affaire à une compagnie de ruses. Il devrait bien essayer d'user de son influence auprès de ses collègues pour que le gouvernement s'adresse à Monsieur Ross au sujet du développement de la Gaspésie. Sa Grandeur, dans un article publié dernièrement, a déclaré que la Gaspésie est une des régions les mieux pourvues de la province en mines, en forêts, en forces hydrauliques et en ressources naturelles de toutes sortes. Je demande au ministre de la colonisation de faire des efforts pour que des octrois publics soient donnés à la Gaspésie pour le développement de son territoire merveilleux. Je souhaite qu'il le fasse, mais je ne sais pas s'il est libre de ses mouvements.

Le ministre de la colonisation me paraît bien disposé mais il a affaire à une compagnie de ruses. Il devrait bien essayer d'user de son influence auprès de ses collègues pour que le gouvernement s'adresse à Monsieur Ross au sujet du développement de la Gaspésie. Sa Grandeur, dans un article publié dernièrement, a déclaré que la Gaspésie est une des régions les mieux pourvues de la province en mines, en forêts, en forces hydrauliques et en ressources naturelles de toutes sortes. Je demande au ministre de la colonisation de faire des efforts pour que des octrois publics soient donnés à la Gaspésie pour le développement de son territoire merveilleux. Je souhaite qu'il le fasse, mais je ne sais pas s'il est libre de ses mouvements.

Le ministre de la colonisation me paraît bien disposé mais il a affaire à une compagnie de ruses. Il devrait bien essayer d'user de son influence auprès de ses collègues pour que le gouvernement s'adresse à Monsieur Ross au sujet du développement de la Gaspésie. Sa Grandeur, dans un article publié dernièrement, a déclaré que la Gaspésie est une des régions les mieux pourvues de la province en mines, en forêts, en forces hydrauliques et en ressources naturelles de toutes sortes. Je demande au ministre de la colonisation de faire des efforts pour que des octrois publics soient donnés à la Gaspésie pour le développement de son territoire merveilleux. Je souhaite qu'il le fasse, mais je ne sais pas s'il est libre de ses mouvements.

Le ministre de la colonisation me paraît bien disposé mais il a affaire à une compagnie de ruses. Il devrait bien essayer d'user de son influence auprès de ses collègues pour que le gouvernement s'adresse à Monsieur Ross au sujet du développement de la Gaspésie. Sa Grandeur, dans un article publié dernièrement, a déclaré que la Gaspésie est une des régions les mieux pourvues de la province en mines, en forêts, en forces hydrauliques et en ressources naturelles de toutes sortes. Je demande au ministre de la colonisation de faire des efforts pour que des octrois publics soient donnés à la Gaspésie pour le développement de son territoire merveilleux. Je souhaite qu'il le fasse, mais je ne sais pas s'il est libre de ses mouvements.

Le ministre de la colonisation me paraît bien disposé mais il a affaire à une compagnie de ruses. Il devrait bien essayer d'user de son influence auprès de ses collègues pour que le gouvernement s'adresse à Monsieur Ross au sujet du développement de la Gaspésie. Sa Grandeur, dans un article publié dernièrement, a déclaré que la Gaspésie est une des régions les mieux pourvues de la province en mines, en forêts, en forces hydrauliques et en ressources naturelles de toutes sortes. Je demande au ministre de

L'EMBARRAS DES FRANÇAIS

POUR REPONDRE A LA DERNIERE NOTE KELLOGG SUR L'ILLEGALITE DES GUERRES

Paris, 20. — Le ministre des affaires étrangères Briand n'a pas une tâche facile pour répondre à la dernière note du secrétaire d'Etat américain Kellogg. Lorsqu'il a soumis, mardi dernier, le premier projet au cabinet, les termes de la réponse, et-on su, sembleraient à plusieurs de ses collègues, dont M. Poincaré, manquer de précision sur le résultat des engagements de la France en Europe. M. Briand lui-même est très embarrassé par cette attitude. Comme il a été le premier à proposer un traité franco-américain pour empêcher les guerres entre les deux nations, il est impatient de remporter quelque succès dans ces négociations en faveur de la paix. La suggestion du secrétaire Kellogg d'un traité entre les grandes puissances à cette fin est difficile à accepter pour la France.

Si l'on considère les faits, on trouve par exemple que la France a un traité d'alliance avec l'Allemagne. S'il arrivait encore que l'Allemagne attaquât la Belgique et que d'autre part la France fut engagée par un autre traité à ne pas combattre l'Allemagne, sa position serait impossible. Ce cas n'est pas unique, car il s'en trouve de semblables par toute l'Europe. Il s'applique à tous les membres de la ligue et, en général, à tous les membres qui sont liés par un traité de prendre part, sous réserve, à la défense de n'importe lequel de leurs membres qui serait attaqué. Si M. Briand fait cet aveu à M. Kellogg, il court grand risque que toutes les négociations aillent à l'eau, ce que le ministre français des affaires étrangères ne veut pas personnellement.

Les autres membres du cabinet et les Français en général ne le veulent pas davantage. Ils sont désireux non seulement d'accepter les propositions des Etats-Unis mais aussi d'obtenir la coopération américaine dans le travail constructif entrepris un peu partout pour rendre toute guerre impossible. En Europe, la Société des Nations a à peu près rempli ce but et il n'est pas facile pour un gouvernement ou un ministre des affaires étrangères d'essayer de s'embarquer dans un nouvel édifice qui ne renoncera en aucune façon ses besoins, qui sera constamment en conflit avec ce qui existe déjà et ne donnera aucune garantie réelle de sécurité, si ce n'est au moyen de simples résolutions.

M. Foster approuve le principe du referendum

Quel que soit le résultat du présent referendum, le principe doit être maintenu, a déclaré hier soir M. J. T. Foster au Conseil des métiers et du travail. Les contribuables ou au moins les propriétaires fonciers ont droit d'être consultés lorsqu'il s'agit de laisser les propriétés faire des dépenses considérables et on ne doit pas se démettre de ce droit pour en revenir à un système qui consistait à laisser le propriétaire décider de la sorte. M. Foster a déclaré que le premier ministre Tachereau lui a demandé il y a quelques jours ce que les ouvriers pensent au referendum. M. Foster lui a répondu qu'ils veulent conserver ce droit, quel que soit le résultat du referendum qui s'est terminé hier. Il prévoit toutefois qu'on profitera dans certains milieux de la situation actuelle pour tenter un mouvement contre le principe de cette consultation. C'est contre cela qu'il faut être en garde.

Pas avant lundi

On ne connaîtra pas avant la semaine prochaine, lundi et peut-être seulement mardi, le résultat du referendum municipal qui s'est terminé hier soir à 9 heures. Les derniers bulletins déposés dans les 35 bureaux de voteation hier soir ne sont arrivés que ce matin à l'hôtel de ville. Il faudra maintenant calculer la valeur des propositions que chaque vote représente. C'est pourquoi il faudra quelques jours de travail aux fonctionnaires pour compléter. Et comme il n'y a pas de réunion du conseil municipal convoquée pour lundi, il n'y a aucune raison de faire travailler les fonctionnaires le soir et encore moins dimanche. Le résultat sera rendu public dès qu'on le connaîtra.

LIVRES PIEUX

- Ferrosien romain, cuir agate, souple, ornements à froid et dorure sur plat, tranche dorée, 373 pages. Au comptoir et par la poste... \$1.00
- Ferrosien, veau glacé très souple, avec filet doré sur plats, gardes soie et dentelle or, tranche rouge sous or, 330 pages. Au comptoir et par la poste... \$1.45
- Ferrosien, cuir souple, tranche dorée, 223 pages. Au comptoir et par la poste... \$0.90
- Ave Maria, mouton chagriné souple, tranche dorée, 438 pages. Au comptoir et par la poste... \$0.90
- Méditations sur l'Evangile, par Bossuet, percaline façon cuir, près de 800 pages. Au comptoir... 75c, par la poste... \$0.95
- Imitation de Jésus-Christ, traduction de l'abbé F. de Lamennais, cuir petit chagrin grenat, reliure souple, coins rosis, tranche dorée. Au comptoir et par la poste... \$0.90
- Les trois petits mois réunis avec Résolution et Bouquet spirituel pour chaque jour par le chanoine de Bellune. Mois de St-Joseph, Mois de Marie, Mois du Sacré-Coeur. Percaline façon cuir, reliure souple, coins ronds, tranche dorée. 292 pages. Au comptoir et par la poste... \$0.90
- Parlez-y-bien ou réflexions sur les quatre fins dernières, 295 pages, même reliure et même prix que le précédent.
- Imitation de Jésus-Christ avec des réflexions à la fin de chaque chapitre suivie des prières durant la Sainte-Messe et des Vêpres du dimanche. 400 pages. Même reliure et même prix que le précédent.
- Visites au Saint-Sacrement et à la Sainte-Vierge par Saint-Alphonse de Liguori, 324 pages. Même reliure et même prix que le précédent.
- Fetit Missel illustré par l'abbé Victorin Germain, pour les enfants. Au comptoir et par la poste... \$0.90
- Nouveauté—TABLEAUX DE LA MESSÉ EXPLIQUÉS, contenant 60 gravures en teinte représentant les diverses phases de la Mésse avec, à chacune, une explication succincte à l'usage des petits enfants. Cartonné avec jolie couverture en couleurs. Au comptoir et par la poste... \$0.90

Service de Librairie du Devoir

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

TAILLEURS DE CUIR
Le local No 5 pour les tailleurs de cuir du syndicat catholique national des cordonniers s'assemble ce soir à 8 h. 15 p.m., à la salle No 2, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Que les membres n'oublient pas qu'on commencera dès ce soir, à enregistrer les présences pour fin du tirage d'un magnifique prix de présence à la fin de l'année. Il y aura aussi rapport de M. G. Laurier, agent d'affaires; rapport du comité du euvre, des officiers et des délégués. Par ordre.

FETE DE LA CONFECTON
C'est samedi soir que le syndicat catholique des ouvriers en confecton donnera chez Kerbulu et Odiau son banquet à l'occasion de son huitième anniversaire de fondation. Cette soirée promet d'être un beau succès. Il y aura plusieurs santés présentées: Santé de la Maison Semi-Ready, santé du syndicat, santé de l'Eglise, santé des dames. Répondront aux santés MM. l'abbé A. Boileau, directeur des Oeuvres sociales, W. Creamer, gérant général de la maison Semi-Ready; G. Bernier, président du syndicat; G. Tremblay, secrétaire général.

SYNDICAT DES PEINTRES
Le syndicat catholique des peintres s'assemble ce soir, à 8 h. 15, à la salle No 5, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Rapport de M. C. Bernier, agent d'affaires. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Par ordre.

SYNDICAT DES JOURNALIERS
Le syndicat catholique national des journaliers se réunit ce soir, à 8 h. 15, à la salle No 3, édifice des syndicats catholiques. Rapport de M. J.-B. Delisle, agent d'affaires; rapports des officiers et des délégués. Tous les membres sont priés d'assister. Par ordre.

Statistiques démographiques

Ottawa, 20 (S.P.C.) — Des statistiques démographiques prises en juillet dernier dans toutes les provinces du Canada montrent qu'au cours de ce mois 19,820 naissances ont été enregistrées. En juillet de l'année précédente le nombre des naissances dans tout le pays a été de 19,300. Il y a donc eu diminution en 1927. Par contre le quotient de la mortalité infantile qui a été de 76.1 par 1,000 naissances est de beaucoup plus rassurant que le quotient de juillet 1926, lequel a été de 83.9.

Le quotient général de mortalité en juillet 1927 a été de 9.6 par 1,000 habitants. Il se compare favorablement avec le quotient de juillet 1926, lequel a été de 10.1. Les accidents d'automobiles ont fait 112 victimes en juillet 1927. Il est à noter que seulement 8 de ces victimes ont été frappées dans les villes de 30,000 habitants (ou plus). La plupart des autres ont été frappées sur les grands chemins. Le nombre des victimes d'accidents de chemins de fer a été de 28 et celui des accidents de tramway de 5. On a enregistré 6,286 mariages, soit 50 de plus qu'en juillet 1926. Le quotient du mariage a été de 7.8 par 1,000 habitants.

Condoléances

M. et Mme J.-E.-W. Bissonnette, No. 320 rue Querbes, Outremont, ont perdu leur fils Jean-Guy. Le Devoir leur offre ses condoléances et l'expression sincère de ses vives sympathies.

Une fête de navigateurs

La Canadian Navigators' Federation organise une fête qui aura lieu le 11 février et qui comportera banquet et sauterie. Des invitations ont été faites au ministre de la marine, M. Gardin, aux capitaines des cargos des lacs, aux pilotes de l'Association du pilotage, au juge Charles Archer, de la Cour d'amirauté, aux sénateurs Lacasse et W. L. McDougald, etc.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

CE QUE DEMANDE LE CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL
La loi de compensation en cas d'accidents ouvriers a été en vigueur suffisamment longtemps dans six autres provinces de ce pays pour que l'expérience ait permis de constater que c'est une méthode dont l'efficacité est maintenant prouvée et le gouvernement n'a aucune raison de vouloir en expérimenter une autre lorsque la première a donné entière satisfaction là où elle a été mise en vigueur. Telle est la déclaration que faisait M. J. T. Foster, hier soir, au Conseil des métiers et du travail.

La question est venue devant le conseil sur une demande du parti ouvrier du Canada qui a offert au Conseil des métiers d'étudier le projet du gouvernement, tel qu'annoncé dans le discours du trône, dès qu'il sera rendu public. On sait que dans le discours du trône, le gouvernement laisse percer son intention d'inaugurer un nouveau mode en instituant une commission judiciaire pour décider dans chaque cas mais qui laisserait les compagnies d'assurance continuer à émettre des polices contre les accidents, comme auparavant. Les ouvriers, d'autre part, veulent d'une loi qui soit absolument la répétition de celle qui existe en Ontario et dans plusieurs autres provinces.

M. Foster dit qu'il n'y a pas de compagnie d'assurance qui puisse fonctionner avec autant d'avantages pour tous les intéressés que le fait la commission ontarienne. C'est pourquoi les ouvriers insisteront pour qu'il soit fait droit à leur demande.

M. Bennett à Québec

Québec, 20 (S.P.C.) — M. R.-B. Bennett, chef du parti conservateur, était en visite à Québec hier, où il a fait deux discours. Il a été l'invité à une réception publique.

M. Bennett a d'abord été reçu au palais de justice par le juge en chef, sir François Lemieux et M. Elzéar Bellanger, lieutenant-général. Il est ensuite allé rendre visite au sénateur Omer Plante, au palais épiscopal, puis au lord bishop Williams et au lieutenant-gouverneur, M. Peroudeau. M. Bennett a parlé devant le Canadian Club d'un déjeuner, puis devant le Club des dames canadiennes. Il a dit aux dames que le plus difficile devoir que les Canadiens avaient à envisager est de développer le Canada dans un esprit vraiment national. Il a tracé le rôle de la femme canadienne avant qu'elle n'ait le droit de vote et surtout depuis qu'elle l'a obtenu.

Sténographie

La méthode élémentaire Cusson, c'est la sténographie Duployé, moins les petits crochets, les tournants difficiles, les circonvolutions interminables et les fioritures inutiles, qui la rendent impraticable, plus certains signes nouveaux indispensables, et quelques règles simples d'abréviations. Elle peut être apprise en moins de temps que la Duployé intégrale, et elle fait écrire l'élève immédiatement et directement, dans le domaine de la sténographie véritable, c'est-à-dire dans une écriture courante, rapide et lisible. Enseignée dans les écoles dès la quatrième année du cours, elle serait aux élèves une aide précieuse pour le reste de leurs études. En la pratiquant en classe, pour recueillir les leçons du professeur, ils s'en rendraient maîtres, et tous les élèves en quittant l'école seraient de bons sténographes. Elle serait en outre à tous ceux qui sont appelés à écrire, un avantage inappréciable pour le reste de leur vie. Et cette méthode élémentaire, si utile par elle-même, est la porte d'entrée d'un admirable système d'abréviations, qui peut conduire à la plus grande rapidité d'écriture tout en conservant une lisibilité parfaite.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

A bord de l'Arabic

L'Arabic, de la compagnie White Star, partira de New-York demain, à destination de Plymouth, Cherbourg et Anvers. Au nombre des passagers on compte M. et Mme J. Richer, de Saint-Hyacinthe.

Adoration nocturne

Les adorateurs sont convoqués pour ce soir à l'église du Saul-à-Récollet, pour 8 heures, à l'office des 40 heures.

Tout près — Dans les Laurentides

A moins de deux heures de Montréal par chemin de fer, on trouve cette région charmante des Laurentides où l'hiver, au milieu des monts et des plaines étincelantes de blancheur, semble avoir établi son empire. Cette contrée, tantôt s'étendant vers l'horizon infini, tantôt s'élevant de pics aux pentes raides ou douces forme un délicieux paradis pour les amateurs des sports du ski et de la raquette. L'encouragement y est inconnu. Un grand nombre d'adeptes de ces agréables et vivifiants sports d'hiver se sont déjà donnés rendez-vous à Saint-Sauveur ou les groupes qui s'y rendent pour une excursion de fin de semaine ou pour le dimanche seulement sont assurés de l'hospitalité d'hôteliers commodes et confortables. Shawbridge et plusieurs autres endroits des Laurentides sont aussi très populaires.

Le Canadien National a établi un service d'une commodité particulière pour les amateurs du ski et de la raquette. Les trains du samedi et du dimanche partent et arrivent à des heures appropriées, et il y a en plus, le service régulier quotidien. Renseignements complets auprès de tout agent du Canadien National ou au Bureau des Billets en ville, 236, St-Jacques, Main 4731.

LE DÉMÉNAGEMENT ET LES ÉCOLES

AVERTISSEMENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU CENTRE AUX PARENTS

L'époque des déménagements ne doit pas être une cause de retard dans les études des écoliers, même si les parents changent de quartier. C'est pourquoi la Commission scolaire du district centre désire avertir les parents qu'il n'y a aucune raison de retirer les enfants de l'école dès le mois de mai. Le cours d'étude est le même dans toutes les écoles de la ville, les mêmes manuels sont utilisés et les professeurs emploient les mêmes méthodes. Aussi un enfant qui doit changer d'école ne se trouve pas retardé de ce fait puisqu'il continue dans le nouveau quartier qu'il habite ses études sur le même plan qu'à l'école qu'il a dû laisser.

D'après le rapport du surveillant des absences, M. E.-B. Brunelle, 157 visites ont été faites au sujet des absences des écoliers. Vingt-trois ont été revenues volontairement à l'école à la suite des bons conseils qui leur furent donnés, 27 ont été traduits en Cour des jeunes délinquants, 1 a été envoyé à l'école de Réforme; 4 ont fait de faux billets et huit ont été pris à flaner dans les rues au lieu de se rendre à la classe.

La Commission scolaire du district centre est la seule à avoir un tel surveillant. On y est venu parce que c'est la partie de la ville où il y a le plus de théâtres et de cinémas et que les enfants se laissent tenter.

Causerie de M. Jules Bourbonnière

Il y aura ce soir, à 8 heures 30, réunion mensuelle des membres de la section Jacques-Viger, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans la chambre No 10, du Monument National, rue Saint-Laurent à Montréal.

L'ordre du jour comporte: affaires de routine, puis causerie, par M. Jules Bourbonnière, qui parlera, 1o Des causes de l'insurrection de 1837-38; 2o De l'héroïsme des patriotes et de la cruauté des bureaucrates; 3o Faits marquants de l'histoire des Canadiens français de la province de Québec de 1841 jusqu'à 1926. L'entrée de la salle sera libre.

La demande rapidement croissante de récepteurs Rogers sans batterie, qui recommande leur record de trois années de PARFAIT FONCTIONNEMENT sans batterie ni agents chimiques, a amené l'introduction de ce nouveau modèle de Console "ROGERS DEUX-SOIXANTE". Le caractère judicieux du dessin et l'économie qu'assure aux fabricants la production en masse permettent ensemble la fixation d'un prix intéressant. Voici un récepteur Rogers sans batterie, où sont partout utilisés les tubes Rogers A/C. Panneau complètement recouvert et système d'amplification du son. Joli cabinet fini noyer avec leur "Junior Symphony" construit à l'intérieur, donnant un son magnifique, profond et sonore. Commutateur sur le côté du cabinet. Avec cet appareil complet, vous n'avez qu'à brancher puis à syntoniser.



PRIX COMPLET \$290

Branchez simplement, puis syntonisez. Créée et fabriquée exclusivement par la Standard Radio Mfg. Corp., Limited, Toronto

qui possède et opère le C.F.R.B., le premier poste émetteur canadien sans batterie.

Distributeurs pour l'Est du Canada: Q. R. S. Music Co. Canada Ltd, immeuble Keefer, Montréal.

- VOYEZ et ENTEDEZ le "ROGERS DEUX-SOIXANTE" chez l'un de ces vendeurs autorisés:
- By Morgan Company, square Phillips
- Easton's Limited, Ste-Catherine ouest
- Layton Bros., 550 Ste-Catherine ouest
- H. J. Idler, 1003 Ave Laurier ouest
- Donat Langelier, 306 Ste-Catherine est
- Victor Handy Sizer, 304 Ave Victoria
- J.-Albert Lacombe, 1197 Ontario est
- Hartney Co. Ltd., 355 Ste-Catherine ouest
- Dupuis Frères Ltee., 447 Ste-Catherine est
- Fabien Limited, 2655 rue Wellington
- C.A. Beaudet, 2347 rue Notre-Dame ouest
- Bédard & Morin, 6692 rue St-Denis
- J. S. Rivard & Cie, Trois-Rivières, Qué.
- E. Beaudet, La Tuque, Qué.
- J.-Romeo Croteau, Québec, Qué.
- P.-L. Frénet, Québec, Qué.
- J. McPaul & Son, Lachute, Qué.
- Joron & Gagnon, Chicoutimi, Qué.
- Romeo Brouillette, Newon, Qué.
- W. A. Lachapelle, Joliette, Qué.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

CE QUE DEMANDE LE CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL
La loi de compensation en cas d'accidents ouvriers a été en vigueur suffisamment longtemps dans six autres provinces de ce pays pour que l'expérience ait permis de constater que c'est une méthode dont l'efficacité est maintenant prouvée et le gouvernement n'a aucune raison de vouloir en expérimenter une autre lorsque la première a donné entière satisfaction là où elle a été mise en vigueur. Telle est la déclaration que faisait M. J. T. Foster, hier soir, au Conseil des métiers et du travail.

La question est venue devant le conseil sur une demande du parti ouvrier du Canada qui a offert au Conseil des métiers d'étudier le projet du gouvernement, tel qu'annoncé dans le discours du trône, dès qu'il sera rendu public. On sait que dans le discours du trône, le gouvernement laisse percer son intention d'inaugurer un nouveau mode en instituant une commission judiciaire pour décider dans chaque cas mais qui laisserait les compagnies d'assurance continuer à émettre des polices contre les accidents, comme auparavant. Les ouvriers, d'autre part, veulent d'une loi qui soit absolument la répétition de celle qui existe en Ontario et dans plusieurs autres provinces.

M. Foster dit qu'il n'y a pas de compagnie d'assurance qui puisse fonctionner avec autant d'avantages pour tous les intéressés que le fait la commission ontarienne. C'est pourquoi les ouvriers insisteront pour qu'il soit fait droit à leur demande.

M. Bennett à Québec

Québec, 20 (S.P.C.) — M. R.-B. Bennett, chef du parti conservateur, était en visite à Québec hier, où il a fait deux discours. Il a été l'invité à une réception publique.

M. Bennett a d'abord été reçu au palais de justice par le juge en chef, sir François Lemieux et M. Elzéar Bellanger, lieutenant-général. Il est ensuite allé rendre visite au sénateur Omer Plante, au palais épiscopal, puis au lord bishop Williams et au lieutenant-gouverneur, M. Peroudeau. M. Bennett a parlé devant le Canadian Club d'un déjeuner, puis devant le Club des dames canadiennes. Il a dit aux dames que le plus difficile devoir que les Canadiens avaient à envisager est de développer le Canada dans un esprit vraiment national. Il a tracé le rôle de la femme canadienne avant qu'elle n'ait le droit de vote et surtout depuis qu'elle l'a obtenu.

Sténographie

La méthode élémentaire Cusson, c'est la sténographie Duployé, moins les petits crochets, les tournants difficiles, les circonvolutions interminables et les fioritures inutiles, qui la rendent impraticable, plus certains signes nouveaux indispensables, et quelques règles simples d'abréviations. Elle peut être apprise en moins de temps que la Duployé intégrale, et elle fait écrire l'élève immédiatement et directement, dans le domaine de la sténographie véritable, c'est-à-dire dans une écriture courante, rapide et lisible. Enseignée dans les écoles dès la quatrième année du cours, elle serait aux élèves une aide précieuse pour le reste de leurs études. En la pratiquant en classe, pour recueillir les leçons du professeur, ils s'en rendraient maîtres, et tous les élèves en quittant l'école seraient de bons sténographes. Elle serait en outre à tous ceux qui sont appelés à écrire, un avantage inappréciable pour le reste de leur vie. Et cette méthode élémentaire, si utile par elle-même, est la porte d'entrée d'un admirable système d'abréviations, qui peut conduire à la plus grande rapidité d'écriture tout en conservant une lisibilité parfaite.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

A bord de l'Arabic

L'Arabic, de la compagnie White Star, partira de New-York demain, à destination de Plymouth, Cherbourg et Anvers. Au nombre des passagers on compte M. et Mme J. Richer, de Saint-Hyacinthe.

Adoration nocturne

Les adorateurs sont convoqués pour ce soir à l'église du Saul-à-Récollet, pour 8 heures, à l'office des 40 heures.

Tout près — Dans les Laurentides

A moins de deux heures de Montréal par chemin de fer, on trouve cette région charmante des Laurentides où l'hiver, au milieu des monts et des plaines étincelantes de blancheur, semble avoir établi son empire. Cette contrée, tantôt s'étendant vers l'horizon infini, tantôt s'élevant de pics aux pentes raides ou douces forme un délicieux paradis pour les amateurs des sports du ski et de la raquette. L'encouragement y est inconnu. Un grand nombre d'adeptes de ces agréables et vivifiants sports d'hiver se sont déjà donnés rendez-vous à Saint-Sauveur ou les groupes qui s'y rendent pour une excursion de fin de semaine ou pour le dimanche seulement sont assurés de l'hospitalité d'hôteliers commodes et confortables. Shawbridge et plusieurs autres endroits des Laurentides sont aussi très populaires.

Le Canadien National a établi un service d'une commodité particulière pour les amateurs du ski et de la raquette. Les trains du samedi et du dimanche partent et arrivent à des heures appropriées, et il y a en plus, le service régulier quotidien. Renseignements complets auprès de tout agent du Canadien National ou au Bureau des Billets en ville, 236, St-Jacques, Main 4731.

Repas chauds sans travail SHREDDDED WHEAT



Améliore la santé de toute la famille Vous sauve du temps et du trouble Servez avec lait chaud • FAIT A NIAGARA FALLS •

Le contrôle de Tanager

Paris, 20 (S.P.A.) — La France et l'Espagne sont sur le point de s'entendre sur la question du contrôle international de Tanager. Après de longs pourparlers, la France croit avoir trouvé le moyen de donner à l'Espagne une influence plus effective dans l'administration de la zone internationale. Il reste encore à obtenir l'adhésion de la Grande-Bretagne et celle de l'Italie. Le nouvel ambassadeur de France en Italie, M. de Beaumarchais, a reçu le pouvoir de traiter la question avec M. Mussolini.

Annonce d'une console ROGERS "deux-soixante" sans batterie

UNE NOUVELLE CONSOLE à prix populaire

— qui confirme la réputation établie de souplesse et de parfait fonctionnement du ROGERS SANS BATTERIE. —

Démonstration d'un nouveau degré de perfection en radiophonie!

PAS DE BATTERIE PAS D'AGENTS CHIMIQUES

LA demande rapidement croissante de récepteurs Rogers sans batterie, qui recommande leur record de trois années de PARFAIT FONCTIONNEMENT sans batterie ni agents chimiques, a amené l'introduction de ce nouveau modèle de Console "ROGERS DEUX-SOIXANTE". Le caractère judicieux du dessin et l'économie qu'assure aux fabricants la production en masse permettent ensemble la fixation d'un prix intéressant. Voici un récepteur Rogers sans batterie, où sont partout utilisés les tubes Rogers A/C. Panneau complètement recouvert et système d'amplification du son. Joli cabinet fini noyer avec leur "Junior Symphony" construit à l'intérieur, donnant un son magnifique, profond et sonore. Commutateur sur le côté du cabinet. Avec cet appareil complet, vous n'avez qu'à brancher puis à syntoniser.

Branchez simplement, puis syntonisez.

Créée et fabriquée exclusivement par la Standard Radio Mfg. Corp., Limited, Toronto

qui possède et opère le C.F.R.B., le premier poste émetteur canadien sans batterie.

Distributeurs pour l'Est du Canada: Q. R. S. Music Co. Canada Ltd, immeuble Keefer, Montréal.

VOYEZ et ENTEDEZ le "ROGERS DEUX-SOIXANTE" chez l'un de ces vendeurs autorisés:

- By Morgan Company, square Phillips
- Easton's Limited, Ste-Catherine ouest
- Layton Bros., 550 Ste-Catherine ouest
- H. J. Idler, 1003 Ave Laurier ouest
- Donat Langelier, 306 Ste-Catherine est
- Victor Handy Sizer, 304 Ave Victoria
- J.-Albert Lacombe, 1197 Ontario est
- Hartney Co. Ltd., 355 Ste-Catherine ouest
- Dupuis Frères Ltee., 447 Ste-Catherine est
- Fabien Limited, 2655 rue Wellington
- C.A. Beaudet, 2347 rue Notre-Dame ouest
- Bédard & Morin, 6692 rue St-Denis
- J. S. Rivard & Cie, Trois-Rivières, Qué.
- E. Beaudet, La Tuque, Qué.
- J.-Romeo Croteau, Québec, Qué.
- P.-L. Frénet, Québec, Qué.
- J. McPaul & Son, Lachute, Qué.
- Joron & Gagnon, Chicoutimi, Qué.
- Romeo Brouillette, Newon, Qué.
- W. A. Lachapelle, Joliette, Qué.

Procurez-vous votre ROGERS chez Dupuis Frères

Rues STE-CATHERINE EST, ST-ANDRE, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE.

Tous les modèles en magasin Termes faciles si désiré

Si vous habitez en province, écrivez au Service des commandes

Tous les modèles de ROGERS à conditions faciles

J. Donat Langelier

Le plus grand magasin de musique au Canada. 366-368 EST RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL.

Paiement chez vous un radio Rogers sans batterie, modèle 1928

\$35 comptant. Le reste payable \$12.00 par mois.

LAYTON BROS LIMITED

Rue Ste-Catherine Ouest, près Stanley.

LA VIE SPORTIVE

PITTSBURG A BATTU LES SÉNATEURS

LES PIRATES ONT TRIOMPHÉ DES CHAMPIONS DU MONDE PAR UN RESULTAT DE 3 A 1, HIER SOIR — LES VISITEURS EURENT L'AVANTAGE AU DEBUT

FRANK NIGHBOR ABSENT

LE CLUB OTTAWA ETAIT PRIVE DES SERVICES DE SON JOUEUR DE CENTRE A CAUSE DE LA BLESSURE INFLIGEE MARDI SOIR DERNIER CONTRE LE MONTREAL

Pittsburg, 20. — Les Pirates ont causé une surprise aux Sénateurs hier soir alors que les hommes d'O-die Cleghorn ont triomphé des champions du monde par un résultat de 3 à 1 dans une joute des séries de la Ligue de Hockey Nationale.

Les visiteurs étaient privés des services de Frank Nighbor, joueur de centre, qui a été blessé mardi soir dernier à Montréal, mais il faut admettre que tous les joueurs du club local ont fait noblement leur devoir et qu'ils méritaient bien la victoire.

Le club Ottawa prit l'avantage dans la première période alors que King Clancy enregistra le premier point de la partie après 15 minutes et 56 secondes de jeu.

Après avoir enregistré ce point les Sénateurs durent jouer avec deux hommes de moins que les Pirates, car Boucher et Alex Smith furent envoyés au banc de pénitencier pour avoir rudoyé leurs adversaires. Les locaux se lancèrent à l'attaque mais Connell arrêta tous les lancers faits contre ses filets.

Les Pirates réglèrent le résultat au début de la période suivante et ils enregistrèrent un nouveau point avant la fin de cette manche puis dans la période finale McCaffrey compta le troisième point de Pittsburg pendant que les Sénateurs étaient tenus en échec.

Alignement des équipes

Ottawa	Pittsburg
Connell	Worters
Clancy	Burke
Boucher	McCaifrey
Gosvornor	Milks
Finnigan	Darragh
Kilrea	avant
A. Smith	sub
Denneny	sub
Broadbent	sub
Godin	sub
Arbitres:	McKinnon
Berlinquette, Montréal;	
Hewison, Toronto.	

SOMMAIRE	
1—Ottawa	15.15
2—Pittsburg	6.15
3—Pittsburg	17.54
4—Pittsburg	6.25

LE CANADIEN JR. EST VICTORIEUX

Ces jours derniers le Canadien Jr a battu le Martin Jr par un résultat de 1 à 0 dans une intéressante joute de hockey. Leduc a donné la victoire à son club en enregistrant l'unique point de la partie.

Hier le Canadien a remporté une nouvelle victoire en triomphant du Syndicat de Saint-Henri par un résultat de 1 à 0 et ce fut au tour de Trépanier de compter le point décisif.

Le Canadien Jr aimerait à rencontrer le club Saint-François de Dorval, ainsi que tous les clubs des environs. Pour informations s'adresser à M. M. Limoges, 2430 rue Chapleau, tél. Amherst 9293.

LE TENNIS

Les inscriptions suivantes ont été reçues pour le tournoi de tennis d'intérieur qui s'ouvrira mardi prochain au *Montreal Indoor Tennis Club*, chemin de la Côte des Neiges, A. C. Butler, Boston.

L. Clegg, *Montreal Royal Tennis Club*.

A. J. Veysey, *Montreal Indoor Tennis Club*.

J. G. Wayland, *Outremont Tennis Club*.

Dr Ross Cleveland, *Mount Royal Tennis Club*.

J. Warnstell, *Montreal Indoor Tennis Club*.

A. J. Mills, *Montreal Indoor Tennis Club*.

Il est possible que Francis T. Hunter, le meilleur joueur des Etats-Unis après Tilden, prenne part au tournoi. La chose n'est cependant pas certaine.

LA NATIONALE

POSITION DES CLUBS	
Section canadienne	
Canadien	17 1 4 38
Montréal	10 7 3 23
Toronto	10 9 3 29
Ottawa	8 9 5 21
Americains	8 12 3 19
Section américaine	
Boston	10 7 6 26
N.Y. Rangers	10 9 5 25
Détroit	10 10 3 23
Pittsburg	10 10 3 23
Chicago	5 10 6 16
Joutes de samedi Ottawa à Toronto; Boston à Chicago; Montréal à Canadien.	

FORUM UPTOWN 9112

CE SOIR A 8.00

LIGUE DES BANQUES

PRIX: \$1.00, 50 cts. — Enfants 25 cts

Taxe comprise.

SAMEDI, 21 JANVIER, A 8.30 P. M.

MONTREAL VS CANADIENS

Entrée générale: 80c Taxe comprise.

LE MONTREAL EST DEFAIT A NEW-YORK

LES AMERICAINS ONT TRIOMPHÉ DES MARONS PAR UN RESULTAT DE 1 A 0, HIER SOIR AU MADISON SQUARE GARDENS EN PRESENCE DE 8,000 PERSONNES

CONACHER A COMPTE

LE JOUEUR DE DEFENSE DU CLUB NEW-YORKAIS A ENREGISTRÉ L'UNIQUE POINT DE LA PARTIE DANS LA DEUXIEME PERIODE. — MILLER S'EST DISTINGUE

New-York, 20. — Les Américains ont causé une surprise aux Marons hier soir lorsque les hommes de Shorty Green ont infligé une défaite au club Montréal par un résultat de 1 à 0, au Madison Square Garden, en présence de huit mille personnes.

La joute fut très intéressante et fort contestée et les spectateurs ont fort goûté l'exhibition fournie par les deux clubs aux prises. Du commencement à la fin les joueurs des deux équipes bataillèrent énergiquement afin de décrocher la victoire mais les visiteurs furent impuissants à prendre Miller en défaut.

Lionel Conacher enregistra l'unique point de la partie dans la deuxième période après une série de passes avec Billy Burch. Le centre du club new-yorkais s'empara de la rondelle et dans une descente avec le gros joueur de défense il exécuta une série de passes qui débouèrent les visiteurs. Arrivé près des buts de Benedict, Burch tira mais manqua son coup. Rapide comme l'éclair Conacher s'empara de la rondelle sur le retour et lança avec force dans les filets du Montréal. Benedict n'eut pas le temps de voir le caoutchouc et le premier et l'unique point de la partie était compté.

Le jeu fut très rude dans la deuxième période et l'arbitre Mickey Lon n'infligea pas moins de neuf punitions au cours de ces vingt minutes de jeu.

Joe Miller joua une grande partie pour les Américains et sa tenue dans les buts fut toute une révélation. Benedict fit 42 arrêts contre 46 pour Miller au cours de cette rencontre.

Le Montréal a perdu une belle chance de s'assurer à lui seul la deuxième position de la section canadienne mais cette défaite le place maintenant sur un pied d'égalité avec le Maple Leaf de Toronto.

Alignement des équipes

Montréal		Américains	
Benedict	but	Miller	but
Dutton	def.	Reise	def.
Siebert	def.	Conacher	def.
Smith	centre	Himes	centre
Ward	alle	McKinnon	alle
Stewart	sub.	Red Green	sub.
Oatman	sub.	Simpson	sub.
Touhey	sub.	W. Boucher	sub.
Munro	sub.	Rothchild	sub.
Carson	sub.	Burch	sub.

SOMMAIRE	
Pas de point.	
Deuxième période	
1—New-York—Conacher	11.26
Troisième période	
Pas de point.	

L. FORTIN EST TETE DE LA LIGUE

GET EQUIPIER MENE PAR LA MOYENNE DANS LA LIGUE DE QUILLES PROVINCIALE DES CHEVALIERS DE COLOMB

L. Fortin du club Québec, est en tête de la Ligue de Quilles Provinciale des Chevaliers de Colomb, avec une moyenne de 192.1 pour les douze premières parties, tandis que Alphonse Gingras vient en deuxième place avec 186.6.

Voici la moyenne obtenue par les joueurs de la section de Québec:

P. Pts Moy.	
1—Fortin L., Q.	12 2306 192.1
2—Gingras A.-L., Q.	12 2240 186.6
3—Côté L., G.-M.	4 728 182.
4—Lemieux M., Q.	11 1931 175.5
5—Bergerson L., Q.	12 2104 175.3
6—Dumont J.-M., L.	12 2064 172.
7—Beccourt L., Q.	9 1531 170.1
8—Michaud D., L.	12 2015 167.9
9—Brousseau F., Q.	4 668 167.
10—Lecours F., Q.	9 1450 161.1
11—Duguay, G.-M.	9 1457 160.8
12—Dallaire F., S.-F.	9 1435 159.3
13—Gareau E., G.-M.	9 1435 159.3
14—Michaud J., S.-F.	3 478 159.3
15—Samson J., L.	12 1905 158.7
16—Roy Emile, G.-M.	7 1093 156.1
17—Albert, G.-M.	7 1087 155.2
18—Bourque R. S.-F.	9 1395 155.
19—Bellefeuille, S.-F.	9 1380 153.3
20—Hallé H., L.	3 455 151.6
21—Bellemare, S.-F.	1 151 151.
22—Lemieux H., L.	8 1188 148.5
23—Lahaie A., G.-M.	9 1315 146.1
24—Guay J., S.-F.	5 725 145.
25—Gélinas R., S.-F.	6 858 143.
26—Déry R., L.	1 116 116.

Ordre des équipes:	
Québec	9 3 2695
Lévis	8 4 2434
Grand'Mère	6 6 2396
Shawinigan Falls	11 2311
Plus haut total 3 parties: Equipe Québec 2842.	
Plus haut total, partie simple: Equipe Québec 1019.	
Plus haut total 3 parties jouées: Fortin L. (Québec) 667.	
Plus haute partie simple jouée: Fortin L. (Québec) 228.	

LE MCGILL TRIOMPHE DE L'UNI. DE M.

NOS UNIVERSITAIRES CANADIENS-FRANCAIS ONT ETE VAINCUS PAR UN RESULTAT DE 2 A 0, HIER SOIR, DANS UNE JOUTE CONTESTEE ET INTERESSANTE

LES GRADS VAINQUEURS

LE VICTORIA A ETE DECLASSE PAR LES REPRESENTANTS DU CANADA AUX JEUX OLYMPIQUES — LES VISITEURS COMPTENT CINQ POINTS DANS LA FINALE

L'Université de Montréal s'est encore fait battre par McGill, hier soir, au Forum, devant une assistance de près de neuf mille personnes venues surtout pour voir les Varsity Grads et le Victoria.

Si l'Université de Montréal avait eu quelque chance, elle aurait au moins fait partie nulle, mais la guigne s'acharnait à son club qui n'a pas réussi à compter bien que Lafrance et Pagé soient venus plusieurs fois bien près de déjeuner Powers.

Le McGill a compté son premier point à la seconde période sur un coup de la ligne bleue que Beaudry laissa passer.

C'est à la suite de ce premier point que les Universitaires de la rue St-Denis se lancèrent à l'attaque. Raymond, Pagé, Lafrance et Godin montèrent à l'assaut des buts de Powers mais sans succès. La défense du McGill tenait fort bien et St-Germain se chargea de diriger les attaques contre Beaudry.

La troisième période allait finir lorsque St-Germain déjoua tout devant lui pour ajouter encore un point à l'avantage de son club. Montréal attaqua à quatre hommes lorsque St-Germain fit sa course. Il se trouva seul en face de Beaudry qui n'osa pas se coucher, craignant que St-Germain ne fasse une passe à l'un de ses coéquipiers qui l'avait suivi. C'est ainsi qu'il se fit déjeuner.

Ce dernier point scella le sort de la rencontre.

Dans la partie d'exhibition, les Varsity Grads ont battu le Victoria par 7 à 1.

Le jeu a été quelque peu partagé dans les deux premières périodes, mais lorsque les Grads s'y mirent sérieusement, le Victoria ne put résister. H. Plaxton a compté quatre points de suite.

Alignement des équipes:

McGILL		U. de M.	
Powers	but	Beaudry	but
Smith	def.	Lafrance	def.
McTeer	def.	Godin	def.
Saint-Germain	centre	Pagé	centre
Doherty	avant	Gagné	avant
Loving	avant	Raymond	avant
McGerrigie	sub.	Roy	sub.
Robertson	sub.	Ratté	sub.
Kritzwiser	sub.	Lefebvre	sub.

SOMMAIRE	
Pas de point.	
Deuxième période	
1—McGill—Loving	2.10
Troisième période	
2—McGill—St-Germain	18.50

VARISITY GR. VICTORIA

Sullivan	but	Cockburn
Porter	def.	Carlin
Taylor	def.	Shearer
Plaxton H.	def.	Grant
Hudson	avant	Lamb
Trotter	avant	Shibley
Plaxton B.	sub.	Slater
Delahay	sub.	Valois
Fisher	sub.	Seale

C. P. STEHELENE, 5; OLYMPIA, 1

Mercredi dernier, le Sainte-Hélène a remporté sa sixième victoire en battant le club Olympia par 5 à 1. Les compteurs pour le C. P. Sainte-Hélène furent Oscar Gagnon, Adélar Martin. Tous les joueurs du Sainte-Hélène se sont grandement distingués. Le Sainte-Hélène remercie le club Olympia de son esprit sportif. Le Sainte-Hélène lance un défi à tout bon club amateur junior. Pour information, Main 8022 de 7 à 8 heures seulement. Le Sainte-Hélène recevra dimanche prochain la visite du fameux club Fullum Ind., et invite tous ses partisans à venir l'encourager.

LES RESULTATS DU HOCKEY	
Dans la N. H. L.	
Pittsburg, 3; Ottawa, 1	Americains, 1; Montréal, 0
Canado-Américaine	
Boston, 2; Springfield, 1	Providence, 6; Philadel, 1

LE BILLARD AU CONSEIL LAFONTAINE

Le tournoi de billard au Conseil Lafontaine, des Chevaliers de Colomb, bat son plein et tous les concurrents rivalisent d'adresse. Dans la classe "A" la lutte est très contestée et trois joueurs semblent avoir des chances pour la première place. MM. Major, Rochon et Allard n'ont qu'une seule partie perdue mais la rencontre entre ces deux derniers joueurs est attendue avec impatience et il en est de même de la partie entre MM. Rochon et Major. Ces deux joutes décideront probablement de la première place.

M. Piette semble devoir remporter les honneurs de la classe "B" sans avoir connu les amertumes d'une défaite car il a fait face à ses plus grands adversaires.

M. Leclair n'a pas encore subi aucune défaite dans la classe "C" et il se propose bien de continuer sa marche triomphale mais MM. Damien et Robitaille n'ont pas encore dit leur dernier mot et réservent des surprises.

Deux joueurs sont sur un pied d'égalité pour la première position dans la classe "D" et la course au championnat promet d'être fort intéressante.

Voici le résultat des parties jouées à date ainsi que le classement des joueurs dans les différentes classes:

CLASSE A	
E. Major, 200	Ben Charron, 175.
Dr Boutin, 200	G.-S. Cuvillier, 153.
B. Charron, 200	A. Bouthillier, 171.
D. Allard, 200	A. Bouthillier, 148.
B. Allard, 200	Dr Boutin, 72.
Dr Boutin, 200	A. Bouthillier, 179.
E. Major, 200	A. Bouthillier, 181.
J. Rochon, 200	Dr Boutin, 114.
E. Major, 200	D. Allard, 157.
E. Major, 200	Dr Boutin, 161.
D. Allard, 200	B. Charron, 152.
J. Rochon, 200	E. Major, 174.
Dr Boutin, 200	B. Charron, 169.
Bouthillier, 200	J. Rochon, 163.

CLASSEMENT DES JOUEURS	
E. Major	4 1 .800
D. Allard	3 1 .750
J. Rochon	2 1 .667
Dr Boutin	3 3 .500
B. Charron	1 3 .250
A. Bouthillier	1 4 .200
G.-S. Cuvillier	0 1 .000

CLASSE "B"

P. Phaneuf 150	H. Grothé, 92.
J.-E. Caron, 150	H. Grothé, 144.
R. Riendeau, 150	P. Phaneuf, 131.
P. Phaneuf, 150	Dr H. Julien, 97.
A. Piette, 150	A. Saint-Pierre, 143.
R. Riendeau, 150	E. Desmarais, 130.
R. Riendeau, 150	J.-E. Caron, 137.
A. Piette, 150	J.-E. Caron, 108.
J.-E. Caron, 150	A. St-Pierre, 137.
Dr. E. Gagné, 150	J.-E. Caron, 140.
A. Piette, 150	H. Grothé, 139.
Lamoureux, 150	A. St-Pierre, 145.
A. Piette, 150	R. Riendeau, 142.
P. Phaneuf, 150	A. St-Pierre, 108.
A. Piette, 150	Dr H. Julien, 112.
A. Piette, 150	Dr J.-E. Gagné, 119.
P. Phaneuf, 150	J.-E. Caron, 115.
E. Desmarais, 150	J.-E. Caron, 145.
E. Desmarais, 150	Dr J.-E. Gagné, 131.
A. Piette, 150	P. Phaneuf, 112.
R. Riendeau, 150	A. St-Pierre, 146.

CLASSEMENT DES JOUEURS

A. Piette	7 0 1.000
Lamoureux	1 0 1.000
R. Riendeau	4 1 .800
P. Phaneuf	2 2 .667
E. Desmarais	1 2 .667
Dr J.-E. Gagné	1 2 .333
J.-E. Caron	2 5 .286
Dr H. Julien	0 2 .000
H. Grothé	0 3 .000
A. St-Pierre	0 5 .000

CLASSE "C"

P. Damien, 100	Beaupré, 63.
E. Robitaille, 100	P.-E. Damien, 79.
Narbonne, 100	H.-R. Desjardins, 62.
E. Robitaille, 100	R. Elie, 86.
E. Beaupré, 100	R. Boyer, 99.
E. Gauthier, 100	R. Boyer, 85.
P. Damien, 100	R. Boyer, 85.
P. Damien, 100	J. Bernier, 98.
J.-M. Bernier, 100	R. Desjardins, 56.
O. Lefebvre, 100	E. Gauthier, 87.
J.-E. Leclair, 100	E. Robitaille, 71.
X.-E. Narbonne, 100	J.-B. Dupuis, 94.
E. Robitaille, 100	J.-B. Dupuis, 99.
E. Gauthier, 100	X.-E. Narbonne, 89.
E. Robitaille, 100	N. Morrison, 96.
J.-E. Leclair, 100	E. Gauthier, 97.
J.-M. Bernier, 100	E. Beaupré, 67.
O. Lefebvre, 100	N. Morrison, 96.

CLASSEMENT DES JOUEURS

J.-E. Leclair	3 0 1.000
P.-E. Damien	4 1 .800

LES PROCHAINES RENCONTRES

Dans la N. H. L.

Samedi soir

Montréal à Canadien.

Ottawa à Toronto.

Boston à Chicago.

Après-demain soir

Pittsburg à Rangers.

Boston à Détroit.

E. Robitaille	4 1 .800
X.-E. Narbonne	3 1 .750
J.-M. Bernier	2 1 .667
E. Gauthier	3 2 .600
O. Lefebvre	2 2 .500
E. Beaupré	1 2 .333
J.-B. Dupuis	1 3 .250
N. Morrison	0 2 .000
H.-R. Desjardins	0 3 .000
R. Boyer	0 3 .000

CLASSE "D"

G. Lapierrière, 75	J.-F. Robitaille, 74.
P. Rousseau, 75	E. Rivard, 68.
G. Loiselle, 75	Laperrière, 45.
G. Loiselle, 75	P. Rousseau, 72.
P. Rousseau, 75	Robitaille, 51.
E. Doucet, 75	Robitaille, 63.
P. Rousseau, 75	Laperrière, 20.
E. Rivard, 75	Laperrière, 32.
E. Doucet, 75	E. Doucet, 44.
A. Rousseau, 75	E. Doucet, 59.
E. Rivard, 75	G. Loiselle, 56.
E. Rivard, 75	Rob

Une belle réunion de notaires

PLUS DE CENT CONVIVÉS ASSISTANT AU DÎNER-CAUSERIE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DU NOTARIAT CANADIEN AU CERCLE UNIVERSITAIRE — LA CONFÉRENCE DE ME TÉLÉPHORE BRASSARD SUR L'EXÉCUTION DES TESTAMENTS ALLOUÉS DE MM. A.-E. PRUD'HOMME, PAUL PAQUETTE, RENE LEROUX ET VICTOR MORIN — DES NOTAIRES AU CONSEIL LEGISLATIF

L'Association générale du notariat canadien a donné hier soir, au Cercle Universitaire, un dîner-causerie qui a remporté un vif succès. Des notaires sont venus de toutes les parties de la province et toutes les tables de la vaste salle du cercle étaient occupées. Une conférence très intéressante pour les professionnels fut donnée par Me T. Brassard, registraire à Montréal, sur: "L'exécution des testaments".

Me E.-A. Prud'homme, président général de l'Association, présida le banquet; il présenta le conférencier, après avoir remercié en ces termes, les notaires présents.

ME E.-A. PRUD'HOMME

Je vous remercie d'être venus ce soir si nombreux affirmer votre solidarité professionnelle et votre dévouement à l'Association du Notariat. Je me réjouis de voir l'effort de l'association mieux apprécié et son travail mieux compris. Cela prouve donc que la santé de l'association est excellente et c'est un gage de longue vie.

Si l'association a eu des succès retentissants, il y eut parfois dans son ciel de légers nuages qui ont obscurci son horizon, je lui souhaite une grande prospérité pour le bien de tous les membres, mais des jeunes notaires surtout.

L'Association a voulu commencer l'année par une réunion de famille en venant entendre un des nôtres dans une causerie sur un sujet légal qui, le n'en ai aucun doute, vous intéressera au plus haut point. Notre conférencier de ce soir est un artiste, un littérateur et un poète. Il est aussi un registraire, mais il n'a pas abdiqué son titre de notaire.

C'est un de nos membres les plus assidus à nos réunions et l'un de ceux qui apprécient le plus l'utilité de l'existence de notre association. Je n'ai pas à faire son éloge, vous le connaissez trop bien, et d'ailleurs, je ne serais pas à la hauteur de la tâche.

Je ne veux pas vous priver plus longtemps du plaisir de l'entendre, et sans préambule, je demande à Me Téléphore Brassard de bien vouloir prendre la parole.

Voici un résumé de la conférence de Me Téléphore Brassard.

LA CONFÉRENCE DE ME BRASSARD

Voici le résumé de la conférence de Me Brassard:

"Le registraire est tenu d'opérer la radiation d'une inscription hypothécaire prise en faveur de *de cibus*, sur production d'une quittance, signée par l'exécuteur testamentaire, d'une somme qu'il n'a pas reçue, mais qu'il déclare avoir été payée au *de cibus*."

A cette question, Me Brassard répond: "non", en s'appuyant sur l'argumentation suivante qu'il a développée pendant quarante-cinq minutes dans une thèse fort élaborée.

"L'exécution du testament appartient de droit, comme conséquence du principe que 'le mort saisit le vif' — (C.C. 399-406-407-891). — à l'héritier, ce n'est pas le gâté qui recueille la succession... (C.C. 905).

La nomination d'un exécuteur testamentaire, conséquence de la liberté limitée de tester — (C.C. 831) — est donc une exception, légalement autorisée, mais dérogatoire au droit commun, et comme telle, doit être interprétée restrictivement. 'Exceptions sunt strictissime interpretandae.' — (C.C. 905-921-924).

L'exécuteur testamentaire doit donc se restreindre dans les limites qui lui sont tracées par la loi.

2.— Les droits, les devoirs et les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire sont consignés aux articles 915, 918 et 919 du Code civil.

Ces pouvoirs sont fort restreints. Notamment, la loi lui refuse de faire seul acte de disposition, sauf cependant les frais des funérailles *de cibus*, et peut-être quelques actes qui pourraient être classés dans 'les actes conservatoires et autres qui demandent célérité'.

3.— La quittance proposée est, de la part de l'exécuteur testamentaire, un véritable acte de disposition, par lequel il dispose d'une garantie hypothécaire 'apparemment valable, et ce, sans considération par lui reçue, et sans preuve — en admettant qu'il put s'en autoriser, ce qui ne paraît pas admissible — du paiement au *de cibus*.

(a) De quel droit l'exécuteur testamentaire qui n'est qu'un tiers, s'autoriserait-il d'écarter les créanciers, pour déclarer qu'une créance a été satisfaite, quand ces écritures ne font point preuve contre l'héritier ou le légataire eux-mêmes, à moins qu'elles ne soient reconnues par eux, ou prouvées contre eux? — (C.C. 1221 et s.s.)

(b) Les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire sont tellement restreints qu'il lui est interdit — (C.C. 919) — de payer les dettes de la succession, et même d'acquiescer les legs particuliers, sans le consentement de l'héritier ou du légataire. — Comment juridiquement prétendre qu'il peut, sans ce consentement, et uniquement sur la foi d'écritures non prouvées, reconnaître valablement qu'il a été satisfait à une obligation consignée dans un document dûment prouvé et enregistré?

ME PAUL PAQUETTE

Sur l'invitation du président, qui en profite pour souligner le fait et féliciter Me Paquette de consacrer ses loisirs à donner des cours aux jeunes notaires dans la rédaction des actes, et cela sans rémunération.

tion, celui-ci remercie le conférencier.

Me Brassard, dit-il, a parlé d'une façon agréable et utile; il a le secret d'une forme élégante et littéraire, sans cependant rien retrancher à la précision et à la clarté. Le choix de son courage d'avoir choisi un sujet 'légal' très controversé et sur lequel, il le sait, plusieurs de ses confrères diffèrent d'opinion. Les controverses juridiques ne seront jamais trop encouragées, pour apporter une bonne solution à nos questions juridiques; qu'on n'aille pas surtout écarter ces discussions, sous prétexte qu'elles nuisent à la bonne entente.

Je n'ai nul doute que par son argumentation et son raisonnement, Me Brassard a dû opérer de multiples conversions parmi l'assistance, mais moi, je vous l'avoue franchement, je ne suis pas converti. La lumière fut vive, certes, mais elle aurait dû être foudroyante pour me faire trouver mon chemin de Darius.

Me Paquette donne ensuite les raisons pourquoi il ne partage pas l'opinion de son confrère. Un exécuteur testamentaire est un mandataire et ses fonctions sont des fonctions d'administrateur. Me Paquette s'appuie en cela sur plusieurs juristes entre autres Me Mignault, plusieurs fois cité par Me Brassard dans sa conférence. Notre jurisprudence ou plutôt plusieurs jugements qu'il pourrait citer s'accordent à reconnaître que l'exécuteur est un administrateur que l'exécution d'un testament est un acte d'administration, non de disposition; on assimile volontiers cet acte à la remise d'un billet promissoire que l'exécuteur ferait à un débiteur. Refuserait-on à l'exécuteur testamentaire le pouvoir de remettre ce billet lorsque le débiteur le demande? Ce n'est pas la quittance qui éteint la dette, c'est le paiement.

L'un des principaux buts du testateur en 'imposant' un exécuteur est de rendre l'exécution de son testament plus facile; ses volontés ne seraient donc pas respectées, si l'exécuteur était obligé de s'en rapporter aux héritiers, avec toutes les difficultés que la chose présenterait.

Et, conclut Me Paul Paquette, ce sont les raisons qui m'empêchent de me convertir; je reste pécheur, sans repentir et sans ferme propos. Cela ne m'empêche pas cependant d'apprécier beaucoup la conférence de Me Brassard, et j'exprime le vœu que sa prochaine ne se fasse pas trop attendre. Me Brassard fut toujours un membre assidu et un artisan enthousiaste de l'association; il en a compris le rôle, il a travaillé à la fortifier dans son développement et à en accroître l'influence.

LES NOTAIRES AU CONSEIL LEGISLATIF

Le président, Me Prud'homme, ajoute encore quelques mots de remerciements, parle des activités de l'association, regrette l'absence du bâtonnier de la province et fait observer que les notaires devraient être en plus grand nombre à la législature. Il fait ensuite des remarques assez sévères sur le fait qu'il n'y a pas un seul notaire au Conseil législatif. Alors qu'il y avait 5 vacances au Conseil législatif, nous avions fait la demande au gouvernement de nommer quelques membres de notre profession. Aujourd'hui les vacances sont remplies et pas de notaires. Seuls les notaires sont ignorés; le gouvernement semble vouloir tenir dans l'ombre notre profession qui a plus d'influence qu'on ne le croit. Il y a parmi nous un grand nombre d'hommes des mieux qualifiés pour administrer la chose publique, mais le gouvernement ne paraît pas désireux de nous faire dans son conseil.

Il invite tous les notaires à se tenir, de faire partie de leur association, à présenter un front uni pour faire reconnaître leurs droits, trop méconnus. Il demande ensuite à Me René Leroux, vice-président de la Chambre des Notaires, de dire quelques mots.

Me RENE LEROUX

Ce dernier se lève au milieu des applaudissements et on chante, "Il a gagné ses épaulettes".

Me Leroux débute en disant qu'il faut d'ordinaire que l'acte qui reçoit le notaire soit volontaire, et ce soit c'est involontairement qu'il agit comme représentant de la Chambre des Notaires, dont le président M. Jos. Sirois, de Québec, s'est excusé de ne pas pouvoir être présent et l'a délégué à sa place.

Me Victor Morin, président honoraire de l'Association générale du notariat a ajouté quelques mots.

A LA TABLE D'HONNEUR

La table d'honneur, avaient pris place, aux côtés de Me E. A. Prud'homme, président de l'Association générale du Notariat Canadien, MM. les notaires, Téléphore Brassard, registraire à Montréal, René Leroux, vice-président de la Chambre des Notaires, Victor Morin, président honoraire de l'Association, J.-A. Trudel, Trois-Rivières, conseiller, Ernest Mathieu, Terrebonne, vice-président, Roch Beaudoin, D. M. Roatt, M. Lemire, Paul Paquette, Oscar Desautels, Henri Valois, R.-H. Beaulieu, Gaetan Valois, secrétaire de l'Association, Victor Abran. Plus de cent convives assistaient à la réunion.

Le Dr Morier ira devant les Assises

Le juge Perrault a condamné le Dr F.-X. Morier, accusé d'homicide involontaire, à subir son procès au prochain terme des assises. D'après la poursuite, le médecin n'aurait pas apporté les soins normaux voulus à Bonaventure Suter, un enfant de trois ans, qui a succombé à la diphtérie. Le prévenu avait diagnostiqué la pneumonie.

L'empire économique

M. AMERY CROIT POSSIBLE DE L'ORGANISER PAR UN SYSTÈME DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS. — JOHN BULL A COMMENCEMENT ET CONTINUE D'ÉVOLUER. — UN REPRÉSENTANT BRITANNIQUE AU CANADA

Toronto, 20. (S.P.C.) — M. L. C. M. S. Amery, secrétaire d'Etat pour les affaires des Dominions dans le gouvernement de Londres, poursuit sa campagne impérialiste. Hier soir, après un dîner que lui offrait le Board of Trade de Toronto, à la Hart House, il a prêché la consolidation économique de l'Empire par la coopération mutuelle et volontaire et aussi par des tarifs de préférence. Non plus qu'en politique, il ne peut voir dans le domaine économique et pour tout l'Empire de système fédéral assez étroit pour permettre le développement national et en même temps assez large pour produire l'unité désirée.

Ainsi en matière fiscales il recommande la coordination de la liberté nationale et de la coopération libre et mutuelle en vue du bien-être de tout l'Empire "comme paraissant devoir donner les meilleurs résultats."

L'attitude britannique en matière de préférence impériale a subi un changement, dit M. Amery. Les Canadiens se rappellent qu'à une conférence impériale tenue à Ottawa, la Grande-Bretagne avait été seule à s'opposer à une telle politique. Pendant des années le Canada a fait bénéficier la Grande-Bretagne d'une préférence non réciproque.

M. Amery demande que l'on tienne compte du fait que certaines doctrines économiques ont poussé des racines profondes en Grande-Bretagne. Pendant la guerre, ajouta-t-il, nous avons appris la différence qu'il peut y avoir entre se créer, par le commerce, des concitoyens qui soient avec nous depuis le commencement ou bien des neutres sympathiques qui finissent ou ne finissent pas par nous rejoindre.

"Depuis nous avons commencé à évoluer et quand John Bull évolue il évolue avec obstination. Je prévois une grande marche en avant une avance comme celle qui a marqué les cent derniers jours de la guerre."

LA PRÉFÉRENCE IMPÉRIALE

Dans la faible mesure où son tarif le permet actuellement, la métropole accordée maintenant des préférences; avec le temps et à mesure que le tarif sera élargi, des préférences seront accordées aux Dominions. Quelques-uns d'entre elles seront sûrement d'une grande importance pour le Canada.

A l'heure actuelle un tarif préférentiel sur le tabac est d'un grand secours à la Rhodésie et il n'est pas sans être profitable aux planteurs d'Ontario et de Colombie-britannique. Le Canada est aussi favorisé par des préférences pour les moteurs, les industries de la raffinerie sucrière et de la photographie.

L'Empire Marketing Board dépense \$50,000,000 par année pour aider le commerce de l'Empire. La plus grande partie de cet argent passe en frais de publicité pour faire comprendre au public britannique l'avantage d'employer des produits de l'Empire. Comme président de ce Board, M. Amery espère qu'il aura un pavillon cette année à l'exposition de Toronto.

PAR LA COOPÉRATION

"Il était facile pour les Etats-Unis, à cause de la grande variété de leur production et à cause de la diversité de leur climat et de leurs ressources, de coopérer selon la sage politique d'Alexander Hamilton et de faire mieux qu'aucun autre Etat n'aurait pu faire. Bien que l'Empire ne puisse connaître le libre échange, il peut en arriver par la coopération, aux mêmes résultats que les Etats-Unis ont obtenu par une méthode surannée.

"Chaque individu, par ses achats, exerce une force créatrice économique. Pourquoi cette force serait-elle perdue comme la vapeur d'une bouillotte? Au contraire il faut coordonner nos efforts de façon à ce que, comme la vapeur de la locomotive, ils fassent mouvoir les roues de la prospérité."

Le Canada a accordé à l'Australie une préférence sur les fruits secs et l'Australie, une préférence au Canada sur le bois. Le bois qui sert à emballer les fruits secs australiens est acheté au Canada. Et le Canada achète des fruits secs. De cette façon chaque pays y trouve son profit et M. Amery prétend que c'est exemple patent des avantages qui découleront de l'organisation économique de l'Empire.

L'Empire ayant établi un statut d'égalité absolue peut songer à entreprendre une politique de grande extension. Ce qui s'impose d'abord c'est l'expansion économique.

UN REPRÉSENTANT BRITANNIQUE

Ottawa, 20. — Pendant sa visite à Ottawa, M. Amery, secrétaire d'Etat pour les affaires des Dominions dans le gouvernement de Londres, confèrera avec M. King au sujet de la nomination d'un représentant du gouvernement britannique au Canada.

C'est à la dernière conférence impériale que M. King a suggéré pour la première fois qu'un tel représentant soit nommé. Déjà les Etats-Unis ont leur ministre à Ottawa. La France aura bientôt le sien. Le gouverneur général, lord Willingdon ne représente pas le gouvernement britannique mais le roi.

La conférence impériale a approuvé le principe d'une représentation directe du gouvernement britannique. Quant au titre du représentant, on ne sait pas encore. Sera-t-il ministre ou haut commissaire? La chose est de peu d'importance.

Il est très probable cependant qu'à la suite de cette nomination le titre de M. P. C. Larkin, haut com-

TEL. EST 8003

Chez Dupuis

TEL. EST 8000

Notre vente annuelle de CHEMISES aura lieu demain

7500 CHEMISES POUR HOMMES
marquées à un prix très spécial pour cette vente

Cette année cette vente surpassera toutes les autres, tant par le choix que par la qualité.
Ces chemises seront disposées d'après les encolures, sur des tables différentes pour faciliter votre choix.

Les marques

Forsyth, Tooke, Regal, Strand et Princely.

Les tissus

Soie Rayon, Popeline Royale, Broadcloth Rayon, Broadcloth Anglais, Broadcloth Américain et Canadien; Madras, Percalé Française, Broadcloth à rayures, Satin.

Les modèles

Ce sont des chemises avec bande, avec faux col pour appareiller, et d'autres avec col à même. Les manches sont de différentes longueurs, et la coupe est ample.

1.69

chacune

3 pour 5.00

(Il y a des valeurs de 2.95, 3.50, jusqu'à 5.00)

Dupuis Frères—Au Rez-de-chaussée





Dupuis Frères

J.-N. Dupuis, Prés., Albert Dupuis, Vice-Prés., A.-J. Dugal, Directeur-Gérant.
Rues Sainte-Catherine, Demontigny, Saint-André et Saint-Christophe.

MAGASINS OUVERTS
LE SAMEDI SOIR
JUSQU'À 10 HEURES

TAIT-FAVREAU LTEE



VERRES -- ET -- MONTURES

à partir de

\$3.50

COMPLÈT

comprenant l'examen, l'étui, un nettoyeur et la garantie

TAIT-FAVREAU LTEE
197 STE-CATHERINE Est
TEL. LA. 6703

Manteau en Rat Musqué

Col châle en renard, peaux de rat musqué de la meilleure qualité. Prix antérieur \$275.00. Prix de Vente \$180

Manteau en Ecureuil

Garniture de même fourrure, belles peaux d'écureuil naturel bien assorties. Prix antérieur \$300. Prix de Vente \$195

Manteaux en Mouton de Perse

Col châle en marteau, Peaux uniformément assorties. Prix antérieur \$200. Prix de Vente \$195

Manteaux en Seal Chapal

Col et poignets en écureuil belge et naturel. Doublure en brocart de fantaisie. Prix antérieur \$225. Prix de Vente \$149

Manteaux en Seal Chapal

Col et poignets en marteau d'Alaska. De belle qualité. Doublure en brocart de fantaisie. Prix antérieur \$200. Prix de Vente \$124

Manteaux en Mouton de Perse

Col et poignets en marteau et écureuil. Longue frisure uniforme. Prix antérieur \$400. Prix de Vente \$295

Manteau Rat Musqué Argenté

Col et poignets en renard brun et naturel. Doublure en beau crêpe brodé. Prix antérieur \$250. Prix de Vente \$149

Manteaux en Taupes Ecosaises

Garniture de même fourrure, du plus nouveau modèle parisien. Taupes écossaises de qualité, qui durent bien. Prix antérieur \$225. Prix de Vente \$225

Manteaux en Seal Hudson

Col châle et manchettes en Kolinsky, confectionnés de peaux fraîches. Doublure en crêpe brodé. Prix antérieur \$350. Prix de Vente \$395

Cumings & Cumings

LIMITED

109, rue ST-PAUL OUEST (Angle rue St.-Sulpice)

Juste en arrière de l'église Notre-Dame. Ouvert le Samedi après-midi.

MANTEAUX DE FOURRURE

Tout notre assortiment de Manteaux de fourrure doit être écoulé — rien n'est réservé. Notre saison de vente au gros est terminée et nous ne gardons pas de stock d'une saison à l'autre.

La vente, de la fabrique à vous, directement, vous épargne de l'argent. Cette vente est pour vous l'occasion par excellence. Choix parmi des centaines de manteaux. Voici quelques exemples des rabais:

Rabais de 1/3 à 1/2



de Montréal, gare Viger, à 9 h. 15; Sainte-Agathe, et au retour, avec Agathe à 6h. 55 du soir et arrive de l'avant-midi, le dimanche, pour le train No 458 qui part de Sainte-à la gare Viger à 9 h. 20.